

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Conseil municipal du 20 juin 2019

Étaient présents :

M. FROMANTIN

Mme FOURCADE

M. PIRSON

Mme HENROTIN-LE FLOC'H

M. LEGMANN

Mme SFEDJ

Mme d'ORSAY

M. LARMURIER

Mme KLEIN

Mme GELLÉ

M. LE STANG

M. ALARDET

M. WARNOD

M. GAUTRAT

Mme DESCHEEMAEKER

M. JUSTON

Mme LEBOULANGER

Mme SOUPLET

M. GIRY-DELOISON

Mme MONIN

Mme BARRE

Mme BENEZIT

M. DUPONT

Mme BUCHETTE-PUYPEROUX

Mme de FOUGEROUX

M. GOURLEZ de la MOTTE

Mme BERTRAND

M. SCHINDLER

M. CHEYMOL

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

Mme ATIEH

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

20 juin 2019

Mme QUINTIN

Mme AUFFRET-MULLER

M. de ROQUETTE-BUISSON

M. BESSE

M. LEPIDI

Mme MAURIN FOURNIER

M. TEULLÉ (*jusqu'à son départ en cours de séance*)

Mme SAUVAN

M. KELLER

Mme BRANNENS

M. GARRETA

Mme ZOUMMEROFF

Étaient excusés représentés :

Mme ETZENBACH-HUGUENIN

représentée par Mme FOURCADE

M. VINENT-GARRO

représenté par M. LE STANG

M. KARSENTY

représenté par Mme SFEDJ

M. de FOUCAULT

représenté par M. GOURLEZ de la MOTTE

M. DODEMAN

représenté par M. LEPIDI

Secrétaire :

M. BESSE

Sommaire

I.	Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019.....	6
II.	Décisions municipales.....	6
III.	Délibérations.....	13
	Première partie.....	13
1.	Désignation d'un représentant du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Île-de-France des agents contractuels.....	13
2.	Budget Ville – Compte de gestion 2018.....	13
3.	Budget Ville – Compte administratif 2018.....	13
4.	Budget Ville – Affectation au budget de l'exercice 2019 de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2018.....	13
7.	Budget annexe Restaurant municipal – Compte de gestion 2018.....	17
8.	Budget annexe Restaurant municipal – Compte administratif 2018.....	17
9.	Budget annexe Restaurant municipal – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018.....	17
5.	Budget annexe CLIC – Compte de gestion 2018.....	17
6.	Budget annexe CLIC – Compte administratif 2018.....	17
10.	Budget annexe Cinéma – Compte de gestion 2018.....	17
11.	Budget annexe Cinéma – Compte administratif 2018.....	17
12.	Budget annexe Cinéma – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018.....	17
13.	Budget annexe Logements sociaux – Compte de gestion 2018.....	17
14.	Budget annexe Logements sociaux – Compte administratif 2018.....	17
15.	Budget annexe Logements sociaux – Affectation au budget de l'exercice 2019 de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2018.....	17
16.	Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Compte de gestion 2018.....	18
17.	Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Compte administratif 2018.....	18
18.	Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018.....	18

19. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Compte de gestion 2018.....	18
20. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Compte administratif 2018	18
21. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018.....	18
22. Budget Ville – Vote du budget supplémentaire 2019	26
23. Budget annexe Restaurant municipal – Vote du budget supplémentaire 2019.....	26
24. Budget annexe Cinéma – Vote du budget supplémentaire 2019	26
25. Budget annexe Logements sociaux – Vote du budget supplémentaire 2019.....	26
26. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Vote du budget supplémentaire 2019	26
27. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Vote du budget supplémentaire 2019	26
28. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un protocole transactionnel avec la SEMINE	28
Deuxième partie	31
Questions diverses.....	38

(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. LE MAIRE.- On démarre notre séance. Bertrand BESSE, si vous voulez bien faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019

II. Décisions municipales

M. LE MAIRE.- Donc vous avez comme d'habitude le procès-verbal de la dernière séance, qui était le 28 mars 2019, et je vous invite à poser les questions que vous avez sur les décisions municipales. Monsieur KELLER, Madame SAUVAN, Madame BRANNENS, Madame MAURIN FOURNIER. Madame SAUVAN.

Mme SAUVAN.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. C'est en dehors du Conseil. La politique, c'est une chose. La famille et l'humain, c'est autre chose. Et je voulais vous remercier, ainsi que tous les collègues qui m'ont beaucoup aidée cet hiver avec les problèmes que j'ai eus avec mon fils. Merci à tous, ça m'a fait chaud au cœur.

M. LE MAIRE.- Un bon rétablissement.

Mme SAUVAN.- Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Deux questions : une première question sur la décision n°144, concernant un recours administratif de la société QUALICONSULT. Nous souhaiterions savoir pour quelle raison donc la société QUALICONSULT, qui est un bureau de contrôle technique de bonne notoriété, fait un recours en justice contre la Ville dans le cadre d'un marché public où elle n'a pas été retenue. Cela paraît surprenant.

M. LE MAIRE.- Le recours est en cours de traitement. Je ne peux pas vous dire sur quoi il est basé exactement mais, voilà, il est en cours, effectivement, suite à une mise en concurrence.

M. KELLER.- Ma deuxième question est un peu liée aussi. Ce n'est pas la même chose, c'est les décisions 258, 259 et 260, où nous avons là trois entreprises différentes qui ont fait des recours administratifs contre la Ville concernant l'attribution de marchés publics de travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly. C'est rare d'avoir quand même trois entreprises d'un coup qui font un recours. Donc c'était pour savoir comment cela se faisait, quels étaient les motifs invoqués par ces entreprises.

M. LE MAIRE.- C'est souvent des éléments de forme. Et là, en l'occurrence, c'est la même entreprise, c'est le même groupe. C'est pour ça qu'on en a trois. Ce n'est pas trois personnes ou acteurs isolés qui ont fait le même constat. C'est légitimement un groupe dont les trois filiales ou les trois des composantes font un recours. Encore une fois, les recours, c'est souvent pour des problèmes de forme, plutôt que pour des problèmes de fond.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, j'ai deux questions. La 132 qui porte sur la création de réseau intérieur électronique à Michelis, à la nouvelle école Madeleine Michelis. Je voulais savoir si c'était du LIFI ou du WIFI. Parce qu'autant le LIFI, ce sont les ondes qui sont propagées par la lumière et *a priori*, c'est ce qui est préconisé là où il y a des petits enfants.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas du WIFI. C'est le réseau informatique qu'on rebranche puisque les écoles sont sur un réseau, sont sur le même réseau pour toutes les communications internes qu'il y a vers les écoles. C'est le branchement. Puisqu'il y a des travaux, on rebranche le réseau, pour notamment les trois bureaux de directeurs qui sont ceux de cette école.

Mme BRANNENS.- Donc c'est du réseau filaire ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme BRANNENS.- D'accord, merci. Et l'autre question, c'est le n°265, qui porte sur le relogement avant démolition des habitants du 167. Je voulais avoir un point justement sur ce relogement, d'où on en était et sur la tranche 1 et sur la tranche 2.

M. LE MAIRE.- Sur la première tranche, tout est réglé. Même les derniers – je parle sous contrôle – sont réglés. Et on a entamé... Enfin, c'est le marché, on entame sur la deuxième tranche, dont certains sont déjà réglés puisqu'ils avaient été réglés au cours de la première tranche, parce qu'il y avait des appartements qui leur correspondaient. Donc on est tout à fait dans le rythme première tranche - deuxième tranche pour libérer les locaux.

Mme BRANNENS.- De mémoire, il y avait à peu...

M. LE MAIRE.- Il n'y a plus qu'un seul déménagement physique sur une offre qui a été acceptée pour la première tranche. Donc voilà.

Mme BRANNENS.- Et sur la deuxième tranche, de mémoire, il y avait à peu près 80 appartements, quelque chose comme ça.

M. LE MAIRE.- C'est la moitié.

Mme BRANNENS.- Je crois que certains ont déjà bougé.

M. LE MAIRE.- Moins de 40.

Mme BRANNENS.- Merci. C'est tout.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. Avant de poser des questions concernant les décisions municipales, je voulais simplement revenir sur les documents dont on avait connaissance. Sur table, nous avons eu au dernier Conseil municipal une enquête qui a été réalisée sur votre action, enquête qui a omis d'ailleurs les questions qui étaient effectivement posées sur votre personne. Et je trouve un peu dommage que nous n'ayons pas eu un échange concernant cette enquête, puisque nous ne l'avons eue qu'au Conseil municipal.

Ensuite, Après le Conseil municipal, on a reçu tous les comptes rendus des différentes commissions, mais malheureusement après le Conseil, c'est-à-dire le 5 avril, alors que le Conseil était le 28 mars, ce qui est très dommageable pour la compréhension d'un certain nombre de délibérations.

Maintenant, le PV du Conseil : je remercie, il est toujours aussi bien fait. Néanmoins, on l'a reçu le 13 juin, c'est-à-dire au même moment que tous les documents à lire concernant le Conseil municipal relatif aux éléments administratifs, ce qui fait que tout ça est un peu décalé, si vous voulez, et c'est vraiment un problème aujourd'hui sur la transparence des informations qui nous sont données, parce qu'au fur et à mesure de nous les donner de façon décalée, on a un peu de difficulté à pouvoir lire correctement les éléments. Donc je voudrais, s'il vous plaît, qu'il puisse nous être donné ces informations.

Je vois que nous avons sur table d'ailleurs le petit fascicule des idées de Neuilly. Cette initiative, qui a été largement développée en termes de communication par vos services sur des affiches, sur le site, sur les *Lettres*, etc., avec malheureusement à peine 180 participants, contrairement à l'information d'ailleurs que vous avez donnée – il y en avait beaucoup moins des 300 prévus... Et j'aurais voulu avoir, sur ce sujet, un point financier qui nous soit fait, sur le coût, puisque nous avons vu passer une décision municipale disant qu'il y avait 75 000 euros qui étaient dédiés à cette idée vis-à-vis d'une agence, mais il y a eu aussi d'autres choses. Donc j'aimerais avoir l'élément consolidé. Merci. D'autant que...

M. LE MAIRE.- Alors vos questions...

Mme MAURIN FOURNIER.- Je voudrais juste finir là-dessus, si vous me permettez.

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme MAURIN FOURNIER.- Nous avons eu au dernier Conseil également une information concernant une enquête sur la Zone à Faibles Emissions. Je dois dire que je ne l'ai même pas vu passer. Elle n'est pas dans la lettre numérique que vous nous avez faite ni en avril ni en mai. Et entre-temps, le délai est déjà passé que, effectivement... Alors je ne sais pas qui ont participé et qui a pu participer à cette information, mais je trouve quand même que c'est un peu dommage qu'on ait, lorsqu'il y a des demandes de participation, aussi peu de coordination pour que les uns et les autres... Ça avait été déjà dit au dernier Conseil, vu la rapidité des délais. Mais là, on ne l'a même pas vu passer. Voilà.

M. LE MAIRE.- OK.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ensuite, en ce qui concerne les délibérations...

M. LE MAIRE.- Les décisions.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pardonnez-moi, les décisions municipales, je rejoins la question de mon collègue Franck KELLER sur les éléments concernant les recours sur les appels d'offres. Je trouve un petit peu courte votre réponse. Même si elle est en cours d'étude, cela fait partie des décisions, donc ça veut dire qu'il y a eu déjà, surtout que ça date du 29 mars, l'autorisation d'ester justice pour QUALICONSULT... Je pense que les services ont déjà pu regarder, et ce serait intéressant de savoir pour quelle raison il y a comme ça une succession de personnes qui remettent en cause les décisions de la commission d'appel d'offres.

M. LE MAIRE.- Ceci dit, dans la plupart des cas, les marchés sont tout simplement relancés, vous voyez. Donc les entreprises peuvent reparticiper. C'est comme ça que s'éteignent les recours. À partir du moment où c'est un recours amiable, vous voyez, le marché, s'il y a un vice de forme qui est constaté, le marché est relancé, chacun répond et il n'y a pas de procédure contradictoire ou de jugement ou de rendu. C'est la réitération du marché qui fait office de réponse.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pardonnez-moi, c'est une requête en référé. Donc je pense que vous en êtes déjà au contentieux et vous n'êtes plus à la relance de marché. Ou alors je n'ai pas compris.

M. LE MAIRE.- Le marché a été relancé. Voilà. Vous voyez, il y a pas de drame.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah d'accord. Voyez on a une information, en insistant. Merci.

En ce qui concerne la 148, 184 et 185, ça concerne le Théâtre des Sablons. Je voulais simplement savoir si on pouvait avoir, à un moment donné, une information un peu plus consolidée, depuis l'année d'ouverture du Théâtre des Sablons, des différents travaux, améliorations, etc., qui ont été menés, et en particulier en ce qui concerne les coûts également qui ont été ajoutés, au-delà de l'entretien, c'est-à-dire également des éléments qui ont été apportés au Théâtre des Sablons.

M. LE MAIRE.- Ça, c'est des éléments complémentaires, vous voyez. Ça n'a rien à voir avec la mise au point du Théâtre des Sablons. Maintenant, tout est soldé. En revanche, la délibération, enfin la décision que vous évoquez, la tribune télescopique, par exemple, c'est la salle qu'on équipe pour remplacer la salle du 167. Donc c'est un nouvel équipement qui est fait dans l'enceinte de la salle d'exposition, pour avoir un gradinage possible, de telle manière à ce que notamment les usages associatifs qu'on accueillait au 167 puissent être accueillis dans le cadre de cette salle d'exposition. Voilà. Au moment venu, il y aura bien entendu la possibilité de consolider ces éléments d'évolution, mais qui ne sont pas des éléments liés à une espèce de prolongement du projet initial. Ce sont des éléments nouveaux, des équipements nouveaux pour des nouveaux usages, et notamment cet usage de substitution.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord. En ce qui concerne la 156, 163 et 246, qui sont des décisions relatives aux « Allées de Neuilly », alors on voit là un budget de communication sur les allées, dont une relance qui a été faite sur un site internet dédié, qui n'a pas été conclu à un premier appel d'offres, si je comprends bien. Là aussi, je voudrais savoir dans quel cadre financier cela se situe, dans le cadre du montant global des « Allées de Neuilly ».

M. LE MAIRE.- Dans le cadre du budget du projet, ce n'est pas un cadre extérieur. Simplement, vous allez voir pendant probablement plusieurs mois ou plusieurs années, dans le cadre du budget initial, des décisions, des délibérations, des modifications, parce que le budget initial et prévisionnel, c'est une chose. La vie comptable et financière du projet, avec des délibérations et des décisions qui vont alimenter nos différents Conseils pendant encore plusieurs trimestres, vont faire partie de la vie du projet. Donc ce ne sont pas des éléments hors cadre, exceptionnels, imprévus ou inattendus. Ce sont maintenant la déclinaison du projet dans différentes configurations de communication. La tente en question, c'est pour le découpage du granit, pour éviter de faire du bruit, tout du moins pour contenir le site où sera découpé le granit. Voilà. Tout ça fait partie du projet. Il n'y a rien d'exceptionnel et ça rentre dans le cadre du projet initial tout simplement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, là je parle uniquement des éléments relatifs à la communication.

M. LE MAIRE.- Oui mais aussi, oui.

Mme MAURIN FOURNIER.- La 156, ça concerne un budget pour le développement d'un site internet autonome, c'est-à-dire on développe un site internet sur les « Allées de Neuilly ». La 163...

M. LE MAIRE.- Non, mais j'ai compris. Mais je ne comprends pas votre question. La communication, elle fait partie du projet. Elle rentre dans des dépenses d'investissement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Elles sont dans les dépenses aujourd'hui du dossier ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'aimerais bien savoir dans quel poste, parce que je ne les ai pas trouvées.

M. LE MAIRE.- Il y a un poste d'accompagnement. Il y a des postes d'assistance à maîtrise ouvrage...

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, il n'y a pas.

M. LE MAIRE.- ...il y a des postes de communication, de médiation avec le public. Vous voyez, tous ces postes-là, sur un budget qui est assez conséquent...

Mme MAURIN FOURNIER.- Ha ça y est.

M. LE MAIRE.- ...le détail à 1 000 euros près, parce que là on n'est quand même pas sur des gros montants, de quelques milliers d'euros, ne figure pas dans le détail. Mais tout ça rentre dans un contexte budgétaire.

Mme MAURIN FOURNIER.- 100 000 euros, quand même.

M. LE MAIRE.- Et ça rentre dans des dépenses d'investissement, puisque ça accompagne un investissement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Le site internet, ça va jusqu'à 100 000 euros, donc moi je veux bien. C'est vrai que, par rapport, à 100 millions, ce n'est pas encore beaucoup, mais 100 000 euros, c'est aussi une somme.

M. LE MAIRE.- C'est 500 millions.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est une somme aussi, 100 000 euros, Monsieur le Maire. Donc je pense qu'il est normal qu'on sache à quel endroit ça se situe.

M. LE MAIRE.- Absolument. ne vous inquiétez pas, c'est un bon usage qui en est fait. Rassurez-vous.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'aime beaucoup quand vous me dites de me rassurer.

M. LE MAIRE.- Je sais que vous êtes rassurée d'ailleurs.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, oui j'ai besoin.

En ce qui concerne la 173, je suis un peu étonnée que vous fassiez encore appel à des services... C'est toujours de la communication. On a beaucoup beaucoup de décisions concernant la communication. C'est pour une agence de relations presse, qui fait... C'est intéressant d'ailleurs d'aller voir sur le site, pour donner une colonne vertébrale sur la communication qui est faite à l'extérieur et pour apprendre à ne pas parler sur tous les sujets. Et donc moi, je suis un peu étonnée parce qu'il me semble qu'on a un service à la mairie qui est important, de communication. Donc ils ne sont pas en charge, normalement, les relations presse, de la mairie ? Vous avez besoin aussi après l'achat d'un fichier, une agence ?

M. LE MAIRE.- Ah non ça, je pense que, si vous voulez, comparer le service communication de la Ville avec les services de communication de la plupart des villes, il est beaucoup beaucoup plus faible. C'est pour ça qu'on préfère justement, quand il y a un besoin particulier, plutôt qu'avoir des coûts de structure permanents et récurrents, là c'est l'accompagnement des relations presse du lancement des « Allées de Neuilly », souscrire à un projet avec un cabinet, plutôt qu'avoir des services de communication pléthoriques et extrêmement chers. Donc là-dessus, on a plutôt au contraire des équipes extrêmement contenues, encore une fois par rapport à des services de communication de villes voisines. Et vous pouvez vous-même aller comparer et vous verrez que, voilà, on n'a pas du tout des services pléthoriques et que c'est bien plus efficace et bien moins cher de passer comme ça par des marchés quand on en a besoin.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc c'est encore pour les Allées, vous m'avez dit. D'accord, je ne savais pas. Ce n'est pas marqué.

Donc la 194, c'est également une aide qui est apportée pour une mission d'accompagnement sur l'optimisation de la gare routière. Je suis un peu surprise, là aussi, de voir cette nécessité. Je croyais que, dans le projet, ILEX PAYSAGES, qui a

en charge, si j'ai bien compris, l'ensemble du projet, avait fait une proposition concernant la gare routière. Donc je voulais savoir pour quelle raison il y a un nouveau souci. Est-ce qu'il y a eu un retour négatif de la RATP ou quelque chose ?

M. LE MAIRE. - Non, non, c'est tout simplement pour optimiser la configuration des flux. Il y a des gens dont c'est le métier. Et heureusement qu'on ne fait pas tous les métiers, parce que si tout ce que vous nous reprochez comme recours à des AMO, c'était des métiers qui étaient en interne, c'est 3 000 personnes qu'il y aurait à la mairie de Neuilly. Donc quand il y a des besoins, et dès lors qu'ils sont un peu sensibles et qu'on a des tiers avec qui il faut donner un certain nombre de garanties, on passe par des gens dont c'est le métier, notamment l'analyse des flux, l'optimisation d'un agencement correspondent à des savoir-faire. Autant les utiliser. Ça nous fait gagner du temps et de l'argent, et ça accélère la prise de décision. Donc, voilà, tout ça est dans l'épuration d'une bonne gestion.

Mme MAURIN FOURNIER. - 198 : nous avons de nouveau un avenant concernant les « Allées de Neuilly ». On passe à 311 994 euros. Je voudrais, si c'était possible – on l'a déjà demandé la dernière fois –, c'est qu'on ait là aussi une évolution... On n'avait pas mis la première pierre qu'on avait déjà augmenté de 9 %. Là, on voit que, à peine démarré, on a déjà des avenants concernant l'éclairage public cette fois-ci, pour le choix qui a été finalement fait concernant cet éclairage. Donc je voulais simplement qu'on puisse avoir, s'il vous plaît, un point précis à chaque Conseil, de là où nous en sommes par rapport au budget arrêté. Est-ce que c'est possible ?

M. LE MAIRE. - Parfois, il faut comprendre Madame MAURIN FOURNIER, qu'un budget sur un projet, quel qu'il soit, c'est un budget dynamique, puisqu'il est construit à partir d'une évaluation. Ensuite, on reçoit des propositions qui sont retenues. Certaines coûtent moins cher, d'autres coûtent plus cher. Certaines font l'objet d'avenant. Donc le projet, il vit, vous voyez. Il ne peut pas être figé à un moment donné. Il vit. Et donc vous allez avoir des dizaines, comme ça, de décisions ou de délibérations, dans les semaines ou dans les mois à venir. Et à la fin du projet, il y aura bien sûr une actualisation. Mais faire des actualisations intermédiaires, vous voyez, ça n'a pas beaucoup de sens, puisqu'il y a aussi des éléments sur lesquels on verse des provisions, d'autres sur lesquels on remet en cause des marchés, des discussions avec certains de nos partenaires qui prennent en charge certaines choses. Donc tout ça est très difficile à figer à un moment donné. On a des plus-values, on a des moins-values, et pour l'instant on est dans l'épuration des budgets initiaux. Donc on ne peut pas, on ne va pas figer en permanence des points intermédiaires qui ne voudraient rien dire. Donc on...

Mme MAURIN FOURNIER. - Sauf qu'on n'est qu'en augmentation aujourd'hui.

M. LE MAIRE. - Non, non, ne vous inquiétez pas, on maîtrise.

Mme MAURIN FOURNIER. - Donc c'est vrai que la question est juste interpellante. Il faut qu'on soit quand même vigilant sur un projet qui est déjà très...

M. LE MAIRE. - On est très vigilant. Et sur la vigilance, je suis très serein parce que, sur la manière dont on gère la Ville, voyez à la fois la DGFIP et Moody's mettent en avant la rigueur...

Mme MAURIN FOURNIER. - Je vous parle des « Allées de Neuilly », Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - Vous le verrez dans le compte administratif tout à l'heure. En investissement comme en fonctionnement, on est extrêmement près des objectifs. Donc ne vous inquiétez pas, il y a un vrai savoir-faire...

Mme MAURIN FOURNIER. - En investissement.

M. LE MAIRE. - ...Une vraie rigueur budgétaire, y compris sur l'investissement, comme sur le fonctionnement. Donc ce projet est très bien maîtrisé par les équipes. Il est suivi de près. Ne relevez pas des décisions pour dire « c'est des dérapages » à chaque fois, parce que ce n'est pas vrai. Voilà. Ce n'est pas vrai.

Mme MAURIN FOURNIER. - Écoutez, moi, je lis simplement les décisions et je vois qu'il y a un avenant...

M. LE MAIRE.- Mais heureusement voyez...

Mme MAURIN FOURNIER.- ...Que le budget a augmenté déjà de 9 %, que vous l'avez acté dans votre mise de première pierre...

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mme MAURIN FOURNIER.- ...Simplement, je ne prends que les informations que nous avons la chance d'avoir.

M. LE MAIRE.- ...En sortant du contexte quelques informations et en exagérant...

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, non pas du tout. Je n'exagère pas, je lis.

M. LE MAIRE.- ...Vous essayez de créer une petite posture, parce que le projet marche bien, il donne satisfaction, il va vite, il marche bien et vous vous êtes battue – c'est très légitime – contre ce projet. Je comprends maintenant que le fait qu'il avance bien et donne satisfaction vous est pénible, mais ne cherchez pas par des petites décisions à compenser cette insatisfaction. Le projet marche bien, il plaît, il fonctionne et il est maîtrisé budgétairement. Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci pour votre non-réponse, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie. C'est avec beaucoup de plaisir.

Mme MAURIN FOURNIER.- En ce qui concerne la 263, je voulais simplement savoir si vous aviez repris le Pont de Neuilly.

M. LE MAIRE.- Redites-moi le numéro.

Mme MAURIN FOURNIER.- Il faut écouter, plutôt que d'entendre les rires. 263. Vous refaites donc une remise en état des trottoirs et de l'éclairage public du Pont de Neuilly. Je voulais savoir si c'était devenu un territoire communal.

M. LE MAIRE.- Non, c'est un projet qu'on a vu avec l'État pour remettre en état les trottoirs, et on s'est mis d'accord avec les deux autres villes de Courbevoie et Puteaux pour faire cette remise en état et partager cette somme.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc l'accord, vous l'avez avec les autres villes ?

M. LE MAIRE.- Ça ne change pas le statut du pont. On n'a pas repris la gestion du pont, rassurez-vous. Ce serait un ouvrage beaucoup trop important.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je voulais savoir si vous aviez effectivement l'accord des autres villes, Monsieur le Maire, sur la...

M. LE MAIRE.- Par contre, faire une étude, comme vous le voyez, pour voir dans quelles conditions on peut remettre en état et ensuite engager un dialogue avec l'État pour voir qui paye quoi, ça me semble une démarche qui n'est pas anormale.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'était ma question. Je n'ai pas dit que c'était anormal. C'est une question. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions sur les décisions municipales ? Je vous remercie.

III. Délibérations

Première partie

1. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Île-de-France des agents contractuels

M. LE MAIRE.- La délibération n°1, elle porte sur la désignation d'un représentant du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Île-de-France des agents contractuels. Nous avons comme candidate Virginie KLEIN. Y a-t-il d'autres candidats ? (*Non.*)

Y a-t-il un vote contre cette candidature pour un éventuel tirage au sort ? (*Non.*) Y a-t-il des abstentions ? (*1 abstention : Mme BRANNENS.*) Je vous remercie. Cette délibération est adoptée. Voilà.

2. Budget Ville – Compte de gestion 2018

3. Budget Ville – Compte administratif 2018

4. Budget Ville – Affectation au budget de l'exercice 2019 de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2018

M. LE MAIRE.- Alors, nous avons maintenant une liasse de délibérations assez nombreuses sur à la fois les comptes de gestion de la Ville et des budgets annexes, les comptes administratifs, pareil Ville et budget annexes, les affectations au budget supplémentaire et donc les budgets supplémentaires à la fois Ville et budgets annexes. Compte tenu que tout est lié, puisque beaucoup d'éléments Ville bien entendu renvoient aux budgets annexes et que la répartition telle qu'elle ressort des comptes administratifs viennent abonder les budgets supplémentaires, je vous propose, comme on le fait d'habitude, de dérouler à la fois les comptes administratifs Ville, annexes, affectation et budgets supplémentaires. On ouvrira le débat à l'issue de cette présentation. Et ensuite, vous le savez, il y a un ordonnancement des votes, puisque je ne participe pas au vote du compte administratif, donc je transférerai la présidence du Conseil à ce moment-là à Michel LEGMANN pour faire ces différents votes.

Si on reprend, vous avez le compte de gestion avec les chiffres, et donc l'expression de ces chiffres dans le compte administratif. Donc sur la Ville, le compte administratif 2018 présente une épargne brute assez conséquente (22 %), liée notamment au contentieux administratif gagné au Conseil d'État sur les trop-versés au titre du FPIC entre 2016 et 2017, avec des impacts dans bien entendu le compte administratif 2018, mais qui ne nous a pas été remboursé puisqu'on l'a retiré à ce moment-là, c'était en cours d'année. Une dette donc qui apparaît très modérée : elle est de 100 euros, *versus* à peu près 1 400 euros, un peu plus de 1 400 euros par habitant en moyenne pour les villes équivalentes. Et donc un résultat de 46 millions, dont 17 millions au titre de ce recours au FPIC. Voilà. On reste sur une péréquation néanmoins, même si elle est corrigée de ce recours à 17 % des recettes fiscales, à 8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Et on a un compte administratif avec des dépenses en baisse, alors que la moyenne des communes ont, sur cet exercice, des dépenses en hausse.

C'est le premier exercice qui est touché par la contractualisation, donc par les 1,2 %, puisqu'on a obtenu le montant maximum, compte tenu, voilà, de la bonne gestion de la Ville. Bon, ce qu'on peut regretter – on en a déjà parlé – c'est que cette contractualisation ne prenne pas en compte les efforts qui ont été faits dans les années précédentes, dans la mesure où bien entendu une ville qui a fait des efforts dans les années précédentes voit, dans ces 1,2 %, plus de contraintes

puisqu'elle a moins de marges de manœuvre bien entendu qu'une ville qui n'a pas fait les efforts avant et qui a un potentiel d'économies supérieur. Pour autant, les 1,2 % sont bien sûr tenus sur cet exercice 2018.

Les résultats du compte administratif, en fonctionnement, comme vous l'avez vu, on a une recette de 176 millions d'euros. Elle atteint donc 116 % du budget primitif, des prévisions au budget primitif, et une dépense de 137 millions, elle atteint 80 % du budget primitif. Donc on voit là encore une fois que la Ville a été plus conservateur dans ses recettes et prudente dans ses dépenses, puisque la réalisation est au-delà de ce qui avait été prévu en recettes et légèrement en deçà de ce qui avait été prévu en dépenses. En investissement, on a une recette de 5,6 millions et une dépense de 30,2 millions, avec un taux de réalisation de 74 %, qui a augmenté de 5 points par rapport à 2017. Donc on a un meilleur ajustement de notre prévisionnel en investissement. Voilà.

Donc on a un report, un déficit d'investissement de 20 millions d'euros, volontairement, puisque la capacité d'autofinancement fait apparaître bien entendu ce besoin de financement.

Si on analyse un peu notre compte administratif, nos opérations de gestion courante sont en baisse de 2 %. Nos charges générales montent à cause du FPS, puisqu'on enregistre deux choses liées aux nouvelles modalités de stationnement : le paiement, la gestion des RAPO et de l'ensemble du système de FPS, donc qui entraînent une dépense supplémentaire, et puis la dépense liée au versement au délégataire, puisqu'il y a plus de recettes donc plus de versements. Et ce qui est pris en compte dans cette augmentation des charges générales, c'est bien entendu des dépenses, donc y compris des dépenses vers ceux qui récupèrent une partie des redevances significatives du stationnement. Quand on retraite du FPS, on est à + 8 % sur ces charges générales, notamment liés aux fluides, à la maintenance, aux assurances, à un certain nombre de postes assez ventilés.

On a une baisse sur le personnel de - 0,2 %, donc on est à peu près équilibré. Il y a eu des économies qui ont été faites, mais il y a un GVT à compenser, donc ce qui fait qu'on est à peu près équilibré sur le personnel. On est même légèrement en baisse de charge.

Sur les subventions aux associations, on est à peu près pareil, à l'équilibre, ni augmentation ni baisse, bien qu'on ait une petite augmentation (3 %) sur la subvention aux écoles privées. Donc là c'est indexé sur un nombre d'élèves, c'est ce qui explique cette légère augmentation de 3 %.

Sur les budgets annexes, on est à + 5 % par rapport à 2017 mais, comme vous l'avez vu sans doute dans le document, par rapport à 2014, on est néanmoins dans une tendance à la baisse, maîtrisée – on reste dans des baisses très très faibles – mais néanmoins, ce qui montre que ces subventions aux associations sont bien contenues.

Sur les subventions sur nos budgets annexes, donc les subventions sur les comptes annexes, on a une subvention en hausse sur le Spectacle vivant, une augmentation d'à peu près 8 %, liée à la fois à un certain nombre de charges, notamment des charges d'énergie, et liée à l'opération exceptionnelle qu'on a fait à l'occasion du centenaire de la Première guerre, « Moi, Léon », qui fait que la subvention totale est de 1,852 million d'euros. On a augmenté nos recettes de billetterie par ailleurs de 113 000 euros. On a une subvention Restaurant municipal qui est de + 4 %, ce qui représente 14 000 euros. On a en même temps augmenté la fréquentation. Sur le CLIC, on a une subvention en légère baisse. Elle est de 206 000 *versus* 215 000 l'année précédente. Et on a augmenté le trafic, le nombre de visiteurs de 10 %. Voilà. On a des métriques assez contenues sur le CLIC. Sur le cinéma, on a aussi une baisse. On était à 129 000 en 2017, on est à 100 000 de subvention de compensation sur l'exercice 2018, et on a enregistré 68 000 entrées. Sur le logement social et le patrimoine privé, les comptes n'appellent pas de subvention, de correction ou de complément de la Ville, du budget général plutôt sur les budgets annexes.

Sur les autres opérations de gestion courante, sur le FCCT, le fonds de compensation des charges transférées, qui est le compte de transfert de POLD, on a 1,9 million. Je vous rappelle que les charges transférées, c'est l'urbanisme, l'assainissement et le traitement des ordures ménagères. On a une subvention d'un peu plus de 1 million d'euros aux

pompiers et on a une subvention de 1,05 million d'euros au CCAS, avec une légère augmentation, notamment due à la rénovation des chambres de la RPA de la rue du Pont.

Sur les recettes de gestion courante, on est en augmentation de 3 %. Deux éléments participent à l'augmentation : les droits de mutation à titre onéreux et le stationnement. On retrouve là le corollaire de l'évolution des règles de stationnement. On a à la fois une recette supplémentaire au titre du FPS et on a un meilleur taux d'exécution du paiement du stationnement. Donc c'est ce qui explique tout à l'heure plus de versements à ceux avec lesquels on partage une recette, et en même temps cette dépense sur notamment les RAPO au titre de la gestion des FPS.

Recettes fiscales : elles sont de 60 millions d'euros environ. Elles augmentent de 7 %. On a une baisse de la TEOM. On le rappelait, on l'évoquait à un des derniers conseils, puisqu'on a augmenté la taxe foncière, baissé la TEOM à due proportion, en veillant à ce que ce soit totalement neutre, de telle manière à avoir un meilleur ajustement par rapport à ce que POLD prend en charge, ne pas avoir un excédent sur la TEOM localisée chez POLD, dans la mesure où on sait que c'est difficile voire impossible à remonter. Donc ça nous permet d'ajuster nos transferts auprès de POLD de ces éléments de fiscalité. Voilà.

On a mis un tableau qui compare les produits de TH, TF, CFE et TEOM par habitant. Vous le voyez, c'est une question ou un sujet qui avait été posé, le produit pour Neuilly est inférieur. On a regardé que sur les villes voisines, Levallois, Courbevoie et Puteaux par exemple. La combinaison taux bas et assiette fiscale significative fait que, malgré tout, le produit par habitant est inférieur aux villes voisines.

L'attribution de compensation due par la Métropole à la Ville, liée notamment au transfert d'un certain nombre d'éléments de fiscalité, principalement la CFE et la CVAE, est de 43,39 millions d'euros. Je rappelle que l'attribution de compensation, c'est la part de recettes fiscales (CVAE, CFE et quelques autres) figée sur 2015 et donc qui est restituée par la MGP, la MGP gardant la part dynamique de cette fiscalité. Ça a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. Vous pourriez poser la question – vous la poserez sans doute : pourquoi ça a augmenté, alors que c'est figé par rapport à 2015 ? Bonne question. Parce que la Ville, à juste titre, a demandé à ce que les rôles supplémentaires de 2015 rentrent dans la partie figée, et donc ce qui a permis d'intégrer ces rôles supplémentaires de 2015 dans les montants de référence et d'avoir cette augmentation de cette attribution de compensation, qui donc théoriquement reste la même maintenant. Sauf à ce qu'il y ait des rattrapages de fiscalité 2015 qui interviennent au fil de l'eau – mais il y en aura bien entendu de moins en moins – cette recette ne bougera plus.

On a une recette de droit de mutation qui augmente, à 17 millions d'euros. Pour mémoire, on avait mis dans le budget primitif de façon assez conservatrice 12 millions d'euros. On sait qu'il y a des aléas dans les droits de mutation, parce que souvent des opérations exceptionnelles viennent impacter fortement les droits de mutation de la Ville, compte tenu de la valeur notamment de certains biens immobiliers tertiaires, enfin d'entreprise. La DGF, elle est de plus en plus basse. Elle est de 2,068 millions. Elle représente maintenant que 1,3 % de nos recettes de gestion courante. Elle devrait s'éteindre totalement dans 2 ans. Elle est déjà éteinte d'ailleurs pour beaucoup de communes. Pour mémoire, vous l'avez vu, en 2015, elle était de 14 millions. Ça montre la chute de la dotation de fonctionnement. On voit bien aussi que la DGF, finalement, est de plus en plus utilisée et utilisée maintenant pour faire une forme de péréquation, puisqu'elle est très basse pour un certain nombre de villes, dont la nôtre. Voilà.

Les subventions allouées à la Ville : il y a des subventions de la Caisse d'allocations familiales, notamment sur nos crèches, quelques subventions du département sur des dispositifs qui sont dans le spectre de ses compétences. Il y a eu le paiement de la deuxième et dernière partie de la subvention de l'État, de la soulte au titre de l'avenue Charles de Gaulle (1 million d'euros). Voilà.

Autres produits de gestion courante : il y a les loyers immeubles et parkings (3,3 millions), en baisse de 13 %. Ça, c'est parce que, en avril 2018, vous avez la fin de la convention avec la SEMINE et donc on a ce changement qui est compensé en fin de compte par la délibération qu'on aura tout à l'heure, liée au protocole transactionnel avec la SEMINE, sur justement le solde de tout compte entre la SEMINE et nous. Vous verrez, on retrouve dessus une partie des loyers qui

reviennent directement à la Ville et donc qui ne sont pas dans cette section « autres produits de gestion courante » dans notre compte administratif 2018. Et puis on a des atténuations de charges, pour à peu près 460 000 euros, qui augmentent. C'est une recette, puisque c'est une recette d'atténuation, qui sont notamment liées à des éléments de compensation sur des charges de personnel.

Les prélèvements sur recettes : on a toujours le FNGIR qui est neutre (39 millions en entrée et en sortie). Comme vous le savez, il y en a deux qui ne sont pas neutres, en revanche : le FPIC et le FSRIF. Le FPIC, il est à 1,24 et donc non plus à 9 ou 10 millions d'euros, comme on l'a connu dans l'exercice précédent. Puisqu'au dernier compte administratif 2017, on devait avoir un FPIC qui était de l'ordre de 9 millions d'euros. Et on a un FSRIF en baisse, puisqu'une partie est assise sur nos dépenses de fonctionnement. Or comme nos dépenses de fonctionnement sont en baisse, le FSRIF répercute cette baisse. Voilà.

On a des opérations d'équipement, on a des opérations d'investissement ou assimilés, qui représentent à peu près 29 millions d'euros, dans lesquels on trouve le projet Koenig, le terrain de sports, l'école Michelis, les « Allées de Neuilly », des investissements en termes d'informatique, des travaux en termes d'accessibilité pour les PMR, les travaux de Bergerat, des dépenses d'investissement sur le 167, principalement des études à ce stade, puisque les travaux commenceront surtout en 2019 et 2020, des investissements sur le contrat de performance énergétique, la médiathèque, le Pavillon de musique (200 000 euros). Vous avez la liste de tous ces investissements que vous connaissez.

On a des investissements récurrents sur les bâtiments communaux de l'ordre de 2 millions d'euros, sur les espaces verts de l'ordre de 1 million d'euros, et sur l'éclairage public, sur lequel on mène comme vous le savez une opération régulière de renouvellement et de modernisation. Voilà. On a un report 2018 sur 2019 d'investissements, de 6,9 millions.

En termes de recettes d'investissement, on a les recettes des subventions et les recettes d'amendes pour 700 000 euros, des taxes d'urbanisme pour 640 000 euros et du FCTVA, du fonds de compensation de la TVA, pour 2,8 millions d'euros en recettes d'investissement.

En opérations exceptionnelles, on a en dépense 168 000 euros, donc assez ventilés. Une des principales dépenses exceptionnelles a été une mise à niveau de la sécurisation du Centre aquatique. On avait connu un certain nombre de problèmes au début de l'été 2018. On avait dû renforcer des éléments de sécurisation. En recettes exceptionnelles, comme je l'ai dit au début d'exposé, on a notamment les 17,1 millions du FPIC. Et en tout, avec quelques autres recettes exceptionnelles, on a 18,9 millions de recettes exceptionnelles sur cet exercice. Voilà.

Quelques opérations financières : remboursement de la dette, la part en capital, de 780 000 euros. Et donc on a un encours de dette au 31/12/2018 qui est à 6,231 millions, en baisse, comme on le disait tout à l'heure qui est très faible, puisqu'il représente à peu près 100 euros par habitant et il est à peu près 15 fois inférieur à la moyenne des communes de la strate.

En affectation, sur le budget Ville par rapport au budget supplémentaire, où vous avez vu qu'il y avait un résultat de fonctionnement de 46 millions d'euros. Il y a un besoin en investissement de 20 millions d'euros. Donc il y a une affectation de 26 millions d'euros sur le budget 2019. Et donc on a reçu également un legs de 800 000 euros, donc qui apparaît dans ce budget supplémentaire Ville 2019, puisque c'est un legs qui n'est pas sujet à une destination particulière, donc il rentre dans le cadre général du budget de la Ville. On a une affectation, enfin un budget supplémentaire 2019 qui est marqué par cette affectation de 26 millions et ce legs donc d'un peu moins de 1 million d'euros. En ajustement sur notre budget 2019, on a 1,4 million de FCCT, de dépenses de transfert sur POLD, 300 000 d'ajustements divers et une remontée d'autofinancement de 8,2 millions qui, vous l'avez compris, tire parti de cette capacité d'autofinancement. On a 9,9 millions en dépenses de fonctionnement. En dépenses d'investissement, 3 millions au titre des « Allées de Neuilly », 1 million au titre du 167. On a mis 400 000 en complément de crédits sur l'achat des tréfonds à l'État du futur parking de l'avenue Charles de Gaulle, puisqu'une partie du parking est sur le domaine de l'État, et l'État valorise ses tréfonds. Donc c'est un complément de crédit, sur lequel il y aura bien sûr une négociation avec l'État. J'ai pris rendez-vous dans ce sens avec le préfet. Et il y a 2 millions au titre de la co-maîtrise d'ouvrage sur le 167, co-maîtrise d'ouvrage qu'on a, comme vous le savez, avec la Caisse des dépôts CDC Habitat. Voilà.

Ensuite, vous avez dans les liasses compte de gestion, compte administratif des budgets annexes, les budgets annexes, leur affectation et le budget supplémentaire qui est simplement l'enregistrement de l'affectation de chaque budget.

7. Budget annexe Restaurant municipal – Compte de gestion 2018

8. Budget annexe Restaurant municipal – Compte administratif 2018

9. Budget annexe Restaurant municipal – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018

M. LE MAIRE.- Sur le restaurant, on a un report du compte administratif 2017 de 24 000 euros. On a des restes à réaliser de 6 350 euros, donc qui vont venir dans le budget supplémentaire 2019. Et donc on a un résultat d'investissement de 9 526 euros. Voilà. Donc le budget supplémentaire 2019 est abondé de 9 526 euros au titre de la section d'investissement.

5. Budget annexe CLIC – Compte de gestion 2018

6. Budget annexe CLIC – Compte administratif 2018

M. LE MAIRE.- Sur compte de gestion, compte administratif du CLIC et donc affectation au budget supplémentaire, on n'a pas de mouvement en investissement sur le compte administratif. On a un résultat nul, un équilibre sur le fonctionnement. Donc on n'a pas d'impact sur le budget supplémentaire 2019 du CLIC.

10. Budget annexe Cinéma – Compte de gestion 2018

11. Budget annexe Cinéma – Compte administratif 2018

12. Budget annexe Cinéma – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018

M. LE MAIRE.- Sur le Cinéma, toujours compte de gestion, compte administratif et affectation sur le budget supplémentaire 2019, on avait un report sur le compte administratif 2017 de 3 286. On a 42 000 en reste à réaliser, 120 000 au titre des recettes en plus. Donc ça fait + 78 018. En compte administratif, on a donc deux équilibres sur l'investissement et le fonctionnement. Et donc on a un BS 2019 qui est neutre, puisque le déficit d'investissement a été couvert par le solde positif des restes à réaliser 2018.

13. Budget annexe Logements sociaux – Compte de gestion 2018

14. Budget annexe Logements sociaux – Compte administratif 2018

15. Budget annexe Logements sociaux – Affectation au budget de l'exercice 2019 de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2018

M. LE MAIRE.- Sur les Logements sociaux, toujours compte de gestion et compte administratif, affectation au budget supplémentaire 2019, on avait des reports en investissement de 2017 sur le CA de 2018 de 569 000 euros et de 4,255 millions en fonctionnement. On a 109 000 euros de restes à réaliser 2018 en dépenses. Donc on a un résultat positif sur le compte administratif de 201 000 euros en investissement et de 4,6 millions en fonctionnement. Ces sommes sont tout simplement reportées sur le BS 2019 des Logements sociaux. Ils viennent abonder à due proportion, 201 000 euros

et 4,6 millions en fonctionnement. D'où, vous comprenez, tout à l'heure, pas de compensation bien entendu depuis le budget Ville dans le compte administratif 2018. Voilà.

16. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Compte de gestion 2018

17. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Compte administratif 2018

18. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018

M. LE MAIRE.- Spectacle vivant et Arts visuels, compte de gestion, compte administratif et donc toujours affectation au budget supplémentaire : on a 71 000 euros en report 2017 en investissement ; rien en fonctionnement. On a 118 000 en restes à réaliser en dépenses, 133 000 en restes à réaliser en recettes. Ça donne, en compte administratif sur le Spectacle vivant, zéro en résultat d'investissement et 108 en résultat de fonctionnement. Donc ce sont ces montants, les 108 en particulier, qui viennent abonder le budget supplémentaire annexe 2019. Voilà.

19. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Compte de gestion 2018

20. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Compte administratif 2018

21. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Affectation au budget de l'exercice 2019 des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018

M. LE MAIRE.- Enfin, le patrimoine privé. On a donc pas de report 2017. 186 000 de dépenses en restes à réaliser de 2018 sur 2019. On a un résultat en investissement de - 272 000 et on a un résultat positif en fonctionnement sur le patrimoine privé de 1 391 471. Donc ce sont ces budgets, ces montants plutôt, qui viennent abonder le budget supplémentaire de ce compte annexe, donc patrimoine privé.

Voilà les éléments de ce compte administratif qui, vous l'avez remarqué, est plutôt solide, parce qu'on a bien entendu l'effet du FPIC à 17 millions. Mais si on retire de l'effet du FPIC à 17 millions, on a pour autant... Vous voyez, je sais que c'est un point auquel on est tous sensible et auquel la DGFIP est extrêmement sensible, c'est une épargne brute de 13 %. Vous vous rappelez que, sur le CA précédent, 2016 et 2017, on avait 9-10 % d'épargne brute, puisqu'on finançait, sans toucher à la fiscalité, l'augmentation de 10 millions de FPIC. On a retrouvé, encore une fois retraité des éléments exceptionnels, une épargne brute à 13 %.

La Ville, bien qu'elle ait des gros projets d'investissement en ce moment, aborde ces projets d'investissement avec une dette à 6 millions d'euros, donc un encours de dette extrêmement faible. Et, comme je le disais tout à l'heure, ce compte montre une bonne maîtrise à 99 % de notre budget primitif sur nos dépenses de fonctionnement, ce qui est un très bon ajustement, d'autant plus qu'on n'avait pas, vous le savez, de budget supplémentaire avec des grandes oscillations en cours d'année. On pourrait dire « oui, mais c'est corrigé de budgets supplémentaires qui ont affiné au fur et à mesure », ce qui n'est pas le cas. Et donc on a au trois quart de l'objectif sur l'investissement, ce qui est aussi un score d'atteinte tout à fait prudent et satisfaisant. Voilà.

Pas de mouvement significatif, vous l'avez vu, sur les comptes annexes. On a plutôt des reports positifs, ce qui explique d'ailleurs des faibles compensations dans le compte administratif et ce sera probablement la même chose quand on refera dans un an le même exercice avec une temporalité et une annuité supplémentaire.

Qui veut prendre la parole ? Je vous propose, les uns et les autres, de poser vos questions sur l'ensemble de ces comptes et on procédera ensuite au vote. Madame MAURIN FOURNIER, merci de poser la première question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Même pas peur Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Les premières observations.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, merci pour cette présentation. Je vous avoue que j'ai trouvé que cette année, c'était compliqué de comparer, du fait des changements obtenus d'une part avec l'histoire du FPIC et puis aussi le FPS, parce que je trouve que la présentation est extrêmement confuse. Mais je ne dis pas que c'est facile, mais néanmoins elle est extrêmement confuse. Il n'y a pas un élément consolidé sur certains éléments. De ce fait, j'ai repris en fait, moi, l'analyse que j'avais faite du budget 2019, qui avait été donc réalisée sans compte administratif, et je dois dire que ces comptes administratifs justifient largement mes appréciations du budget que j'avais qualifié de « flou, déséquilibré et insincère ».

M. LE STANG.- Insincère ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, j'ai parlé du budget. Mais peut-être qu'il y a des personnes qui confondent. J'illustre, en fait. Je vais expliquer pourquoi je dis ça. En fait, vous communiquez très souvent et encore ce soir sur la stabilité fiscale grâce au gel de la taxe d'habitation. D'ailleurs, vous avez fait un communiqué de presse là-dessus. En fait, cette stabilité, elle est en augmentation de 7 %. C'est le compte 73-111, et effectivement c'était quelque chose qu'on avait dit à l'époque du budget.

Sur les droits de mutation, j'avais souligné au moment du budget que vous l'aviez fait passer de 14 millions prévus au débat d'orientations budgétaires, à 12 millions au budget, alors qu'on avait déjà l'année dernière 14 millions. Et en fait, on constate aujourd'hui qu'on en est à 17 millions. J'entends bien que les droits de mutation, c'est quelque chose de volatile, mais quand on regarde sur les différentes années, on s'aperçoit quand même que Neuilly aujourd'hui aurait été tout à fait légitime pour que le budget 2019 intègre au moins les 14, alors qu'en fait c'est pas ce que vous avez fait.

En ce qui concerne la nécessité du fait du contrat avec l'État, d'être en fonctionnement aux alentours de 137 millions pour ne pas dépasser le 1,2, nous sommes à 135 millions, mais c'est effectivement là aussi grâce à l'intervention du FPIC hors prélèvements.

Alors, je dois dire que j'ai une incompréhension assez forte sur le FPS, parce qu'il y a des éléments qui semblent encore pas tout à fait clairs, comme par exemple la contrepartie à verser au Conseil régional. On n'avait déjà pas d'information et quand j'ai relu, puisque j'ai eu le loisir de le faire, le compte rendu, vous m'aviez dit « ne vous inquiétez pas, vous aurez tout au compte administratif ». Je dois dire que je suis restée dans mon flou parce que, à part comprendre que c'est un gros bonus pour le délégataire, dont on apprend par ailleurs que, en termes de recettes, pour la Ville, nous sommes perdants, je n'ai pas encore très bien compris ce qui allait rester pour la Ville, et j'ai l'impression qu'on n'en sait pas encore tout à fait, même après un an, tout à fait précisément les éléments.

Sur la récupération du FPIC, vous aviez communiqué à l'époque sur 20 millions. On est à 17. C'est très bien, je m'en réjouis que nous ayons récupéré cet élément. Néanmoins, je voulais savoir pourquoi il y avait une différence effectivement de 3 millions.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, qui étaient à 39 millions en crédits ouverts, qui sont donc en réalisé à 29, on est donc à 74 %, c'est-à-dire à peu près la même chose que l'année précédente. Donc je ne vois pas en quoi on se réjouit sur la bonne estimation, puisque c'est un peu dommage qu'on ouvre des crédits à 39 et que finalement on ait pu ne réaliser que trois quart.

Sur les subventions en investissement, en fait, vous aviez annoncé que nous aurions 10 millions pour les « Allées de Neuilly ». En 2018, force est de constater que nous passons de 1,857 million en 2017 à 0,544 million en 2018. Donc on est assez loin du compte. J'ai vu que, au budget – j'ai revérifié – qu'au budget vous aviez annoncé 2,1 millions. Donc, effectivement, là aussi, j'ai un peu une incompréhension entre les effets d'annonce des subventions et des supports du monde entier sur ce projet et la réalité en tout cas chiffrée. D'ailleurs, j'avais une question puisque, dans les éléments

financiers qui sont la première page – pour ceux qui ne lisent pas tout, c'est facile, c'est la première page du compte administratif Ville –, quand on compare 2017 et 2018, on a une première page qui est intéressante, qui concerne les informations financières. Et on voit que les dépenses réelles de fonctionnement par habitant, en fait, a augmenté de 4,4 % entre 2017 et 2018, alors que la moyenne nationale de la strate, c'est - 3 %. Donc je voulais comprendre s'il fallait bien lire cet élément de cette façon-là. Et donc là aussi, je ne comprends pas bien, dans le compte rendu, j'allais dire, un peu le « cocorico » sur les éléments de maîtrise de dépenses réelles de fonctionnement, si effectivement, par rapport au national, nous sommes très en deçà, enfin même on augmente nos dépenses, alors que les autres les diminuent.

Donc le FPS, j'en ai parlé. Sur la fiscalité modérée, encore une fois, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais je trouve cela assez amusant que vous ayez retourné l'argument, en disant « si on appliquait les moyennes nationales à ces bases, du fait que les bases sont très fortes, nous aurions des contributions à 2,5 fois supérieures ». C'est assez rigolo, parce qu'effectivement c'est quelque chose quand même qu'on dit depuis longtemps, non pas dans ce sens-là, mais en disant que, puisque nous avons des bases très importantes, bien entendu vous n'augmentez pas le taux de la taxe d'habitation, mais on sait bien qu'on a augmenté en monnaie effectivement les recettes et donc la contribution des ménages. Et on pourrait, si on voulait réellement être stable, comme vous informez par communication, ce serait de plutôt diminuer les taux. D'ailleurs, on a le même jeu qui est utilisé dans le tour de passe-passe sur la taxe des ordures ménagères et la taxe foncière, puisque vous nous dites que c'est sans incidence pour le contribuable, et puis finalement on a un solde positif de 1,084 million, du fait des bases très fortes. Donc je voudrais juste quand même qu'on arrête de jouer à ne pas se dire les choses, puisqu'on commence quand même tous, j'espère, à comprendre ce qu'il en est. Voilà.

J'avais effectivement une petite interrogation en ce qui concernait le parking Charles de Gaulle. J'ai pas compris les 2,302 millions et je n'ai pas compris non plus pourquoi les contributions en termes de subvention, en particulier du Département, avaient assez fondues. J'avais compris qu'on avait des accords avec le Département, en particulier il me semblait qu'on avait eu 1 million pour Madeleine Michelis. Puis il n'avait pas pu être affecté parce que les travaux avaient été plus longs. Et puis du coup, ça a l'air d'avoir neige fondue au soleil. Donc je voulais savoir ce qu'il en était. Voilà je crois pour moi. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui a d'autres questions ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, moi, ce n'était pas vraiment des questions, mais c'était essentiellement des remarques, sur ce compte administratif, d'une part, en ce qui concerne les subventions aux associations. Alors il y a une question que j'ai posée en commission, mais je n'ai pas eu de réponse précise, à savoir : vous citez les principales associations sportives qui bénéficient d'une subvention, ce qui est très bien. Et la SPN n'est jamais citée au cours de toutes les années passées, elle n'est jamais citée, ni cette année. Or la subvention est de 88 000 euros, ce qui est quand même plus que conséquent. C'est la première association sportive d'ailleurs subventionnée, ce qui est très bien. Je n'ai pas de critique à ce niveau, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi elle n'est jamais citée dans les documents.

En ce qui concerne les avantages en nature que l'on réclame depuis longtemps, il y a eu quelques progrès. Effectivement, sur le site de la Ville, on voit – c'est pour 2017 bien évidemment –, on voit une partie chiffrée et une colonne non chiffrée. Alors la colonne chiffrée, j'imagine que ça correspond aux autocars que l'on voit dans le compte administratif, que l'on voit apparaître, le prêt d'autocar, mais ce n'est pas précisé. Est-ce que c'est exclusivement ces autocars ? La partie non chiffrée, on a un détail intéressant sur l'utilisation de terrains, de locaux, le nombre d'heures, mais j'imagine qu'on est supposé faire le calcul nous-mêmes, sauf qu'on n'a pas toujours les prix. On a les prix de location de salle. Enfin bon, ce serait mieux si on avait un chiffre au final. Ce serait quand même plus facile à lire.

Et je réitère la demande que je fais tous les ans depuis 2014, à savoir que, pour les associations importantes, enfin sur les associations pour lesquelles, pardon, on verse une subvention conséquente, que l'on demande à ces associations de moduler leurs tarifs en fonction du quotient familial, au moins pour les plus grosses associations, enfin les associations les plus subventionnées.

Ensuite, en ce qui concerne le nouveau complexe sportif qui est en construction, il apparaît pour 4 millions sur les comptes administratifs de 2018, avec 800 000 de reporté. Je voudrais savoir si on pouvait avoir un point aujourd'hui, juste un point, pour savoir d'où on en est des dépenses sur la construction de ce complexe sportif, qui avait été annoncé, autant que je me souviens, à moins de 10 millions. Je voudrais savoir d'où on en est, étant donné l'état d'avancement des travaux.

Et puis enfin, une remarque, toujours sur le compte Ville, une remarque d'ordre général : on a une bonne année et une épargne brute excellente grâce au recours, enfin aux sommes qu'on a récupérées via le recours sur le FPIC, 8 millions en 2017, 17 millions en 2018, donc ce qui nous rend « riche » quelque part, et nous permet de financer des travaux sans avoir besoin de recourir à l'emprunt. Cependant, comme je l'ai déjà fait remarquer plusieurs fois, je pense qu'on pourrait faire les travaux sur la Nationale 13, auxquels je suis favorable – j'ai toujours été favorable – mais je pense qu'on pourrait les faire à moindre coût, faire quelque chose d'un peu moins luxueux, et notamment en ce qui concerne l'empierrement partout, y compris là où passeront les voitures, et qui risque de s'abîmer et d'amener à les enlever plus tard pour remettre du goudron. Enfin bon. Et les moindres dépenses que l'on va avoir sur le FPIC, alors je sais pas comment ça s'organise par rapport à la contractualisation avec l'État, sur quel chiffre on part, mais je pense qu'on devrait pouvoir débloquer quand même quelques petites sommes au niveau du fonctionnement – enfin « petites sommes » par rapport aux gros travaux et aux grosses sommes que l'on dépense – débloquer quelques petites sommes sur des économies, puisque vous dites qu'on diminue les dépenses, sur les économies qui ont été faites dans le passé et qui apporteraient un peu de bien-être aux Neuilléens, comme par exemple les colonies de vacances subventionnées pour tous les Neuilléens, tous les enfants de Neuilly. Alors, elles ont été supprimées. Vous me dites qu'il y a une indemnisation qui est faite par le CCAS je crois, mais cette indemnité versée d'une part oblige à rechercher d'autres colonies ailleurs et cette indemnité est versée en fonction du quotient familial. Donc les enfants de toutes les familles ne bénéficient plus de colonies organisées par la Ville. Et puis je pense aussi à la navette, par exemple, qui a été supprimée et qu'on pourrait envisager de remettre, qui n'avait pas un coût exceptionnel.

En ce qui concerne la culture, le budget annexe de la culture, juste un point : il y a une diminution des recettes de locations de salle de 7 %. Je voudrais savoir : est-ce qu'on serait pas arrivé, par exemple... Je ne sais pas à quoi est due cette diminution d'intérêt pour la location des salles. Est-ce que, par hasard, on ne serait pas arrivé à un point haut des prix de location, et est-ce que ça ne serait pas trop cher, tout simplement ?

Enfin, en ce qui concerne les logements sociaux, alors c'est un compte qui est quand même assez étonnant, en particulier au niveau des investissements qui ont singulièrement baissé depuis 2014. Avant 2014, il y avait des investissements. Maintenant, il n'y en a quasiment plus. Donc on peut imaginer que tous les bâtiments sont en excellent état, parfaitement isolés. On peut aussi se demander si la Ville voit quelque intérêt à entretenir ses logements. Donc, je voterai contre le compte administratif, tout ce qui concerne les logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres interventions ? Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Une petite intervention simple et rapide pour dire que le problème d'un budget, ce n'est pas tellement le budget lui-même. D'ailleurs, vos comptes ont l'air à peu près bien tenus. Mais c'est... Enfin, il est variable, avec des ajustements et avec des questionnements. D'ailleurs, mieux tenu que ceux de la Société d'économie mixte de Neuilly, qui eux laissent vraiment à désirer. Mais par ailleurs, un budget, c'est aussi ce qu'on en fait. Et nous, évidemment, on n'est pas tout à fait d'accord avec l'emploi qui est fait de ce budget et donc on a toute une série de refus, de rejets : les « Allées de Neuilly », les tennis Saint-James, etc. Il y a des choses que l'on approuve : le 167, l'école Madeleine Michélin. Et on vous soutient quand il faut le faire, mais évidemment on vous combat quand nous ne sommes pas d'accord. Donc le groupe que je représente ne votera évidemment pas le compte administratif. Voilà.

M. LE MAIRE.- OK. Très bien, merci. Ce n'est pas un budget, Monsieur LEPIDI. Ce n'est pas un budget avec des options. C'est l'exécution d'un budget. Ce n'est pas tout à fait pareil.

M. LEPIDI.- J'ai dit compte administratif moi. J'ai pas dit budget.

M. LE MAIRE.- Non, non mais vous dites « on ne votera pas parce qu'on n'est pas d'accord avec les options du budget ».

M. LEPIDI.- Et j'ai parlé du budget qu'on n'avait pas voté non plus. On parlait de budget tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- C'est assez important de bien comprendre que c'est l'exécution du budget, qu'on a déjà débattu, puisque c'est l'exécution du budget primitif 2018 et donc la confirmation, avec quelques variantes forcément.

M. LEPIDI.- C'est ce que j'ai rappelé et nous avons voté contre.

M. LE MAIRE.- Il me semble me rappeler que vous aviez voté contre. Je ne suis pas tout à fait sûr, mais merci de le rappeler. Cela me rend service.

M. LEPIDI.- Oui, oui, vous êtes sûr. Je crois que ça ne vous a pas échappé.

M. LE MAIRE.- Bon, voilà. Est-ce que vous avez encore quelque chose à ajouter ?

M. LEPIDI.- Non.

M. LE MAIRE.- Bon, je vous remercie pour cette réflexion très pertinente.

Sur les différents points, le FPS effectivement difficile à comparer puisque c'est la première année sur lequel on a le phénomène du FPS. L'économie du FPS, elle est assez simple. Voilà. On a un dispositif nouveau de stationnement. Il génère des recettes, qui ont évolué dans la mesure où la tarification a légèrement changé, mais surtout comme on est passé d'une amende forfaitaire, d'une pénalisation forfaitaire relativement basse à un FPS de 35 ou de 50 euros dans certains quartiers, on a deux éléments de recettes supplémentaires : on a la recette du FPS et on a les éléments liés à un meilleur taux de respect du stationnement, qui a augmenté sur des montants... Je n'ai plus le taux précis, mais de façon assez significative, à la fois en résidents et en non-résidents. Donc on a deux recettes nouvelles : cette recette directe du FPS et une recette liée au stationnement, avec un meilleur taux de respect. Vous avez raison de dire « cette recette liée à la fois au tarif et à l'amélioration du taux de respect abonde bien entendu le budget des concessionnaires », sans que ça ne corresponde à aucun effort de leur part. À cette remarque, ce qu'il faut comprendre, c'est que, dans nos négociations, dans nos discussions avec les concessionnaires, on remet en cause régulièrement un certain nombre de choses. On leur demande des travaux d'entretien qui n'ont pas été forcément budgétés. On leur demande des temps de stationnement gratuits pour certains usages. On avait demandé il y a quelques années une gratuité du stationnement sur la période des fêtes. Donc cet avantage acquis, cette surtarification, cette surrecette pour les concessionnaires, elle vient aussi abonder à la fois des pertes qu'ils avaient enregistrées sur certaines opérations et qu'ils nous rappelaient de façon récurrente, et ils viennent en provision d'autres négociations qu'on aura à faire avec eux encore une fois sur de l'entretien, sur des conditions commerciales, sur des besoins particuliers que la Ville peut avoir sur leurs parkings. Donc ce n'est pas un transfert sans contrepartie. Soit il vient équilibrer des déficits sur lesquels ils nous ont amené des éléments de comptabilité, soit ils viennent en provision de négociations ultérieures dans lequel on fait valoir cette recette supplémentaire qu'ils ont par rapport au budget prévisionnel établi avec eux au moment où on a installé la concession puisque, comme vous le savez, quand on installe une concession, il y a une projection de dépenses et de recettes. Elle aussi, parce qu'il y a des recettes qui ne sont pas là, il y a des dépenses supplémentaires, et ces montants viennent les corriger le cas échéant.

Sur les droits de mutation à titre onéreux, ils oscillent effectivement de manière assez surprenante. Moi, je me rappelle de mes tout premiers conseils municipaux où on avait des droits de mutation de 9 millions d'euros et on avait un ou deux exercices avant toute une période où on avait de mémoire des droits de mutation entre 18 et 22-23 millions d'euros. Vous devez vous en rappeler, avec une oscillation du simple au double. Ce qu'on fait sur la comptabilisation dans le budget primitif des droits de mutation, c'est qu'on ne met pas la part exceptionnelle, c'est-à-dire que, au-delà d'un certain seuil, on considère qu'ils sont exceptionnels. Donc on fait nos budgets sur les droits de mutation récurrents, où là on a une courbe, une moyenne. Donc on prend cette moyenne et on ne met pas les éléments exceptionnels. C'est vraiment une « leçon », un enseignement suite aux variations qu'on avait connues dans les années 2008 - 2010, où mettre des projections dans

le budget primitif qui intégraient des éléments exceptionnels des années précédentes était bien entendu un risque. De nouveaux éléments exceptionnels ne se vérifient pas. Donc l'idée est de ne pas intégrer ces éléments exceptionnels. Et donc on a, vous avez raison... On met 12 millions puisqu'en gros c'est le récurrent. Et donc les éléments exceptionnels ont porté à 14 voire à 17 millions. On a eu la semaine dernière une information sur une grosse mutation d'un immeuble qui s'est vendu 650 millions d'euros à Neuilly, qu'on n'attendait pas, puisqu'il avait fait l'objet de droits de mutation il y a quelques années, il n'y a pas très longtemps. Donc on ne pouvait pas du tout imaginer qu'il soit revendu. Donc ce sont des fonds qui se revendent, les immeubles, pour venir souvent assoir des ratios prudentiels dans des bilans de compagnie d'assurance, de fonds de pension et autres. Voilà. Mais c'était totalement inattendu que cette mutation de 600 millions d'euros va venir abonder, à hauteur d'un calcul facile à faire, 1,2 %, notre compte administratif 2019, l'année prochaine.

Le taux de réalisation de l'investissement, il passe de 69 à 74, avec néanmoins une assiette d'investissement qui a évolué, c'est-à-dire que vous avez deux éléments qu'il faut intégrer : le taux à 74 %, qui passe de 69 à 74, mais qui correspond à une perspective d'investissement supérieure. Donc l'ajustement d'un niveau d'investissement sur un montant plus important est bien entendu plus compliqué, vous le comprenez, que sur un montant faible. Il ne bloque pas tant des mobilisations de crédit puisque, vous l'avez vu, le crédit immobilisé est très faible, puisqu'on est surtout en autofinancement. On n'est pas en mobilisation de crédit sur nos investissements.

En ce qui concerne le chiffre lié au FPIC, vous disiez « on voit 17 millions, alors qu'on avait parlé de 20 millions ». Pour être très clair, c'est 9 millions sur 3 ans, autour de 9 millions sur 3 ans. Donc on retrouve de deux manières le bénéfice de ce FPIC et de ce recours au Conseil d'État dans le budget. On retrouve les 17 millions qui ont été remboursés par l'État et on retrouve une moins-value de 9 millions d'euros par rapport au budget primitif qui est l'exercice 2018. Donc si on veut être très exact, il y a 17 millions qui sont un remboursement par l'État qu'il a opéré fin 2018, ce qui nous a d'ailleurs assez surpris, puisqu'on pensait que l'État nous rembourserait plutôt avec un décalage. Il a remboursé quasiment tout de suite ce qu'il nous devait, ce qui avait été trop perçu. Et on a annulé 9 millions dans le budget 2018, donc ça fait 3 fois 9, 27 millions, dont 17 millions apparaissent, liés aux exercices 2016 et 2017. Voilà.

La taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je veux bien répéter la démonstration mais il n'est pas possible de remonter des trop-perçus de POLD sur le budget de la Ville. Et donc comme on ne peut pas non plus demander à POLD de nous financer une partie de nos dépenses de propreté, si on transfère à POLD une recette qui va au-delà de ce que POLD peut couvrir, c'est-à-dire le ramassage des ordures ménagères et donc on avait un delta puisque, historiquement, dans le budget de la Ville, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on mettait le ramassage des bacs et le ramassage des sacs sur la voirie. Et donc, bon, beaucoup de communes d'ailleurs faisaient comme ça, parce qu'il y avait une certaine logique économique à le faire. Et le fait de ne pas pouvoir remonter les excédents de TEOM de POLD sur la Ville fait qu'on a intérêt à mettre vraiment le transfert de TEOM pile. Et on reporte le besoin de financement lié à ce que la TEOM ne paye pas et POLD ne paye pas sur la taxe foncière. Mais honnêtement, c'est totalement ajusté à l'euro près, et c'est sur la même base. On pourrait dire effectivement « c'est un transfert de taux sur des bases différentes ». Mais c'est un transfert de taux sur les mêmes bases fiscales. Voilà.

La subvention du Département, elle est cadrée dans le cadre d'un contrat triennal. Donc on est en discussion en ce moment sur la période triennale à venir. Donc elle est mécanique. Alors, après, elle se déploie au fur et à mesure des appels de fonds qui ne sont pas les mêmes selon les années, puisque c'est des financements par projet. Ce n'est pas des financements forfaitaires avec la même somme qu'on retrouve tous les ans. Vous pouvez avoir des sommes qui sont appelées en début de contrat majoritairement, et sur d'autres lignes de financement des sommes qui sont appelées en fin de contrat, voire des sommes qui sont reportées, puisque c'est une discussion qu'on a eue avec le Département. Il y avait des sommes au titre des travaux du 167 et il n'était pas précisé dans les échanges avec le Département qu'est-ce qu'il considérerait comme un démarrage de travaux. Nous, on a considéré que le démarrage de travaux, c'était le désamiantage. Le Département nous dit : « non, non, on ne prend pas le désamiantage comme élément d'amorçage de travaux ». Donc ce financement est reporté sur la prochaine période triennale.

Sur les subventions aux associations, Madame BRANNENS, donc comme on l'expliquait l'autre jour en commission des Finances, il y a une norme de présentation dans laquelle, vous l'avez fait remarquer, on trouve les cars mais on ne retrouve

pas les terrains de foot ou les salles. La norme de présentation auquel on est astreint est comme ça. Pour autant, vous voyez, valoriser tout... Il y a des choses qu'on ne sait pas faire, parce que le tarif de location d'un terrain de foot, je ne sais pas si ça... Ce qui compte, c'est de voir que les associations ont une mise à disposition de terrains qui correspond à un usage normal. Ce qui serait, plus que le montant, intéressant à regarder et Stéphane ALARDET et le service des sports sont très vigilants là-dessus, c'est aussi le niveau d'usage, c'est-à-dire le taux d'usage pour être sûr qu'un équipement public – terrain de sport ou une salle de pratique culturelle – mis à disposition n'est pas entre guillemets, entre le budget primitif et le compte administratif, entre les demandes de l'association et le réel usage qu'elles ont, un gap qui fasse que finalement la mise à disposition de cette salle n'est pas pertinente ou est perdue. Donc intéressons-nous à mon avis plutôt à la réalité de ces mises à disposition, à leur bon usage, à l'équité entre les associations. Mais la valorisation, elle est... Voilà. Parce qu'un stade de foot, ce n'est pas mis sur le marché comme un autocar. Vous avez des tarifs et vous pouvez, vraiment en voyant les tarifs, comparer. Bon, les équipements publics sont pour la plupart des équipements publics dont les éléments de comparaison avec le marché est quand même un peu compliqué.

Sur..., attendez je regarde, oui sur le fait de ne pas citer une association, c'est simplement qu'il y en a quelques-unes qui sont prises. Elles sont toutes listées dans les documents. Mais aucun problème, l'année prochaine, pour à titre d'exemple dans le compte administratif citer une association plutôt qu'une autre. Donnez-nous la liste, on peut même les citer toutes d'ailleurs. Ça fera une page de plus mais il n'y a pas de messages subliminaux derrière le fait de citer telle ou telle et pas telle ou telle. C'est d'ailleurs bien marqué, je vous l'ai fait remarquer à la commission des finances, « telle, telle ou telle association à titre d'exemple » mais il n'y a pas de lecture particulière de ce qui est donné à titre d'exemple dans le compte administratif.

Sur les tickets modérateurs, vous dites « faire supporter par les associations des variations de montant d'inscription ». Honnêtement, ce n'est pas évident, parce que les associations ont plutôt quand même des budgets extrêmement serrés et très équilibrés, qu'on surveille avec eux de près. Cet amortissement, c'est le CCAS qui le fait. Et donc on préfère le faire au niveau du CCAS et au niveau des personnes plutôt que demander aux associations de le faire, qui le répercuteraient sur la Ville, c'est-à-dire qu'ils nous demanderaient de faire varier nos subventions pour répercuter sur la Ville les modulations d'inscription qu'on leur demanderait. Voilà.

Sur les Logements sociaux, ce qui permet d'avoir une provision supplémentaire dans le compte administratif, c'est simplement l'anéantissement du 167. C'est-à-dire ce qui était fortement impactant dans nos budgets annexes Logements sociaux précédemment, compte tenu en plus de sa vétusté, c'était les coûts de maintenance qui étaient des coûts d'investissement du 167. Aujourd'hui, on n'a pas ça, d'où l'effet du renchérissement de ce poste investissement dans le budget annexe des Logements sociaux. Et ce n'est pas un changement de doctrine de la Ville, et encore moins une volonté de ne pas entretenir son patrimoine social puisqu'elle est plutôt extrêmement vigilante sur la qualité de ce patrimoine social.

Voilà quelques éléments de réponse. Si, pour respecter la procédure, avant ma sortie... Monsieur KELLER, pardon.

M. KELLER.- Monsieur le Maire, on n'est pas encore intervenu. Pour notre part, nous avons voté les budgets primitifs 2018, parce que nous estimions qu'ils étaient dans leur ensemble, positifs pour les habitants de Neuilly. Ce soir, nous constatons la réalisation de ces budgets et les résultats sont manifestement conformes à ce qui avait été présenté à l'époque. Nous ne pouvons donc que nous en réjouir et être satisfaits d'avoir voté ces budgets. Merci.

M. LE MAIRE.- OK. Merci de ce rappel et de cette cohérence dans votre vote. Voilà.

Avant que je sorte pour les délibérations, nous devons voter les comptes de gestion. Les comptes de gestion, c'est les comptes qui nous sont communiqués par la trésorerie, qui nous permettent de vérifier la conformité entre le compte administratif et la contrepartie des services de l'État sur la trésorerie. Donc les comptes de gestion sont les délibérations 2, 5, 7, 10, 13, 16 et 19. Donc voilà. Ce sont donc les comptes de trésorerie du budget Ville et bien entendu les comptes annexes.

Qui vote contre ces comptes de gestion ?

(Délibérations n°2, 5, 10, 16 et 19 : 4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)

(Délibération n° 13 : 5 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN.)

Qui s'abstient ? *(Délibérations n°2, 5, 10, 16 et 19 : 1 abstention : Mme Marie BRANNENS.)*

Ces comptes de gestion sont adoptés.

Je passe le relais à Michel LEGMANN qui fait voter les délibérations 3, 6, 8, 11, 14, 17 et 20, qui sont les comptes administratifs de la Ville et de ses comptes annexes.

(M. le Maire quitte la salle. M. LEGMANN prend la présidence en son absence.)

M. LEGMANN.- Mes chers collègues, je vous invite à procéder au vote du compte administratif 2018 du budget Ville, délibération n°3. Y a-t-il des votes contre ? *(4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)* Y a-t-il des abstentions ? *(1 abstention : Mme Marie BRANNENS.)* Merci.

On passe maintenant au vote des comptes administratifs 2018 des budgets annexes. Tout d'abord, le CLIC, délibération n°6 : y a-t-il des votes contre ? *(4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)* Y a-t-il des abstentions ? *(1 abstention : Mme Marie BRANNENS.)*

On passe au Restaurant municipal, délibération n°8 : votes contre ? *(4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)* Abstention ? *(1 abstention : Mme Marie BRANNENS.)*

On passe au Cinéma, délibération n°11 : votes contre ? *(4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)* Abstention ? *(1 abstention : Mme Marie BRANNENS.)*

Ensuite, les Logements sociaux, délibération n°14 : votes contre ? *(5 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN.)* Abstention ? *(Non.)*

Spectacle vivant et Arts visuels, délibération n°17 : votes contre ? *(4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)* Abstention ? *1 (1 abstention : Mme Marie BRANNENS.)*

Enfin, Gestion du patrimoine privé, la délibération n°20 : votes contre ? *(4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)* Abstention ? *(1 abstention : Mme Marie BRANNENS.)*

Merci, il en est ainsi décidé.

(M. le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.)

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Merci de ce vote du compte administratif. Merci de votre confiance et merci à tous les services de la Ville qui œuvrent au quotidien sur l'élaboration de ces comptes, sur la réalisation des objectifs qui sont fixés par notre Conseil au moment du budget primitif. Et même si on n'est pas d'accord, et je respecte tout à fait les désaccords des uns et des autres, constatez quand même que notre commune est en bonne santé financière et je profite de l'occasion pour vous dire que j'ai eu cet après-midi l'information de la Cour d'appel de Versailles, puisque j'avais introduit un recours – alors, vous ne vous rappelez pas forcément – en 2009 ou 2008, dès mon élection, qui correspondait à une période de négociation de

la période triennale sur le logement social. J'avais à l'époque produit et contesté les objectifs triennaux auprès du préfet. J'avais demandé la saisine de la Commission nationale du logement, ce qui avait été accepté par le préfet, qui était le préfet STRZODA à l'époque, qui avait défendu donc à mes côtés le fait que la Ville avait des objectifs qui étaient disproportionnés par rapport à ses capacités foncières. Voilà. Et donc j'avais eu un retour positif avec une modulation de la Commission nationale, mais cet avis positif de la Commission nationale avait été contesté par le ministre à l'époque, sans qu'il motive son courrier. Et donc j'avais contesté l'absence de motivation, ce qui avait valu un deuxième courrier de l'État sur qu'est-ce qui motivait le refus de l'État d'améliorer et d'aménager nos objectifs de logements sociaux. Cette motivation, qui était très insuffisante parce qu'elle n'amenait pas la preuve de la faisabilité des objectifs triennaux qui étaient de 746 logements à l'époque pour Neuilly, je l'ai contestée donc au Tribunal administratif et puis en Cour d'appel. Et on a eu aujourd'hui la décision de la Cour d'appel, qui condamne l'État, pour la première fois, sur le fait que l'État demande à la Ville des objectifs qui sont totalement impossibles, et condamne l'État à payer 2 000 euros au titre de cette condamnation de la Cour d'appel.

(Applaudissements).

Ça rentre dans la même veine que les contestations qu'on a fait sur les excès de prélèvements du FPIC. Là on a, pour la première fois, et je pense que c'est la première fois que l'article 55 de la loi SRU est remis en cause par une Cour d'appel, on a une décision extrêmement intéressante qui constate enfin pour la première fois les difficultés de la Ville et qui reconnaît que l'État, en nous assignant des objectifs qui vont être de plus en plus compliqués – et c'est ce qui explique aussi finalement les difficultés d'investissement qu'on a – que ces objectifs sont inatteignables et que la Ville est à tort soumise à des prélèvements au titre de la loi SRU qui correspondent à des objectifs qu'elle ne peut pas atteindre. Voilà. Je voulais partager cette information avec vous et on verra la suite qu'on pourra y donner dans la mesure où c'est un nouveau rapport de force avec l'État que de le voir condamné en Cour d'appel sur la loi SRU et sur son article 55. Voilà.

Délibération 28. Ah pardon une question. Est-ce que j'ai tout fait voter d'abord ? Est-ce qu'il nous reste les budgets supplémentaires ? Je vais faire voter les budgets supplémentaires. Je cherche ma liste avec les numéros des... Je cherche la liste avec les intitulés de chaque délibération. Ça nous fera gagner un tout petit peu de temps. Voilà. Merci.

Alors, donc nous avons les affectations et les reprises, les délibérations 4, 9, 12, 15, 18 et 21. Qui vote contre ces délibérations, affectations et reprises sur les budgets supplémentaires ? Qui est donc contre ?

(Délibérations n°4, 9, 12, 18 et 21 : 4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)

(Délibération n° 15 : 5 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN.)

Et abstention sur les autres (Délibérations n°4, 9, 12, 18 et 21 : 1 abstention : Mme Marie BRANNENS.) D'accord.

Mme BRANNENS. - Excusez-moi... *(Intervention hors micro.)*

22. **Budget Ville – Vote du budget supplémentaire 2019**
23. **Budget annexe Restaurant municipal – Vote du budget supplémentaire 2019**
24. **Budget annexe Cinéma – Vote du budget supplémentaire 2019**
25. **Budget annexe Logements sociaux – Vote du budget supplémentaire 2019**
26. **Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Vote du budget supplémentaire 2019**
27. **Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Vote du budget supplémentaire 2019**

M. LE MAIRE.- Maintenant, nous avons les votes des budgets supplémentaires, donc ceux sur lesquels sont abondés les affectations que l'on vient de voter. Il s'agit des délibérations 22, qui est le budget de la Ville, les 23, 24, 25, 26 et 27 qui sont les budgets supplémentaires des comptes annexes. Donc qui vote contre ces budgets supplémentaires Ville et comptes annexes ?

(Délibérations n°22, 23, 24, 26 et 27 : 4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.)

(Délibération n° 25 : 5 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN.)

Qui s'abstient ? (Délibérations n°22, 23, 24, 26 et 27: 1 abstention : Mme Marie BRANNENS.) Sauf sur le budget Logements sociaux, sur lequel Madame BRANNENS vote contre. L'ensemble de ces délibérations sont adoptées.

Donc la délibération 28, c'est l'autorisation qui m'est donnée de... Pardon. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Excusez-moi, Monsieur le Maire. Je voulais juste intervenir sur l'information que vous nous avez transmise, qui évidemment nous réjouit. Je voulais juste que vous nous précisiez si l'État a été condamné sur le manque de motivation qu'il avait à ne pas vouloir négocier, auquel cas c'est un élément de forme, ou est-ce que ça lui enjoint l'obligation de négocier, ce qui est différent quand même sur le fond.

M. LE MAIRE.- Il y a deux éléments dans le rendu de la Cour d'appel que je viens de voir, il y a 1 heure ou 2. Il y a l'erreur manifeste d'appréciation de la part de l'État. C'est marqué de cette manière-là. Et c'est écrit, de mémoire, parce que je n'ai pas sous les yeux le... c'est que l'État n'a pas sérieusement opposé à la Ville de Neuilly... Je vais vous lire la phrase exacte. « La commune de Neuilly-sur-Seine fait valoir, sans être sérieusement contredite, la rareté du foncier disponible sur son territoire ». Donc cette phrase, elle est intéressante parce qu'elle dit, de la part des juges d'appel, que l'État n'a pas sérieusement contredit la Ville sur ses arguments. Et sur l'objectif, donc c'est la période comprise entre 2008 et 2010. Cette période et donc « l'objectif triennal de l'État est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation et doit être annulé pour ce motif ».

M. LE MAIRE.- Et donc l'État est condamné à payer 2 000 euros. On avait demandé 3 000 euros aux dépends. Donc c'est la matérialité de la condamnation est aussi très symbolique.

Mme BRANNENS.- Oui, juste une remarque. Je trouve assez scandaleux que, dans une ville où on a si peu de logements sociaux, on se réjouisse que potentiellement, dans le futur, on nous oblige à en faire moins.

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS, je comprends votre réaction, mais c'est deux choses différentes. Le juge reconnaît que la Ville, et je pense que c'est un argument qui a pesé et qu'on utilise souvent, c'est-à-dire que la Ville dit « la loi oblige à faire un flux de 30 % minimum ; la ville est à 70 % ». Et donc le juge, tout du moins le rendu, dit bien que, justement, la bonne foi de la Ville n'est pas du tout remise en cause, à la différence de certaines villes qui peuvent contester, mais qui ont un taux de 20 ou 30 % de réalisation de logements sociaux sur l'ensemble des permis de construire qui sont signés. Nous, les trois quart quasiment des permis de construire qui sont signés sont du logement social. Et donc c'est ce qui abonde la bonne foi de la Ville.

Après, vous ne pouvez pas être scandalisée que la Ville fasse valoir ses droits de façon extrêmement claire auprès d'une Cour d'appel, dont la décision, vous le voyez, elle est vraiment très objective, sur des faits, sur des constats, sur des appréciations, sur des analyses, sur des arguments et pas sur des éléments pour ou contre le logement social. Ce n'est vraiment pas le sujet. D'ailleurs, vous voyez, dans le jugement de la Cour d'appel, il est dit : « enfin, la commune de Neuilly-sur-Seine établit que le taux de construction sur son territoire est très faible et qu'il est presque exclusivement – donc c'est reconnu par la Cour – presque exclusivement consacré au logement social ». Et elle rappelle d'ailleurs également un peu plus loin qu'elle constate que le préfet, qui a le droit de préemption pendant la période couverte, n'arrive pas, fort du droit de préemption qui appartient à l'État... C'est ça qui est cocasse, vous voyez. C'est que l'État reproche à la Ville de pas atteindre ses objectifs, alors même que l'État lui-même, il a la main sur les outils. Il l'avait déjà à l'époque. La Ville avait pris des dispositions de surdensité, etc., et l'État, en ayant les outils, n'y arrive pas. Donc c'est quand même...

Heureusement qu'on a cette décision. C'est l'État qui refuse de reconnaître ce qu'il est lui-même incapable de faire. Il était temps. Je me réjouis que cet objectif soit atteint. Maintenant, voilà, ça n'enlève rien à l'idée de faire ce qu'on peut compte tenu du potentiel disponible, mais ce n'est pas du tout scandaleux au titre simplement de la reconnaissance d'une réalité et d'une situation objective.

Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Oui, Monsieur le Maire. Il n'est toujours pas envisagé, parce que le sujet avait été évoqué à une époque, le conventionnement ou le passage en logement social du patrimoine de la Caisse des dépôts sur Neuilly, dans le quartier Bagatelle ? Ça augmenterait sensiblement le nombre de logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Étonnamment, parce que, si vous voulez, cette info, on l'a devinée, puisque le rapporteur public avait plaidé en faveur de Neuilly il y a quelques semaines ou quelques mois dans le cadre de ce jugement. Et donc j'ai appris incidemment que le préfet, il y a quelques jours, a repris contact avec la Caisse des dépôts pour envisager sur un immeuble le conventionnement de cet immeuble. Donc voilà. Ça fait bouger aussi l'État, probablement, que d'avoir un jugement dans ce sens.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, je peux suggérer qu'on conventionne également tout le patrimoine privé de la Ville.

M. LE MAIRE.- Vous savez, le patrimoine privé de la Ville, c'est la Caisse des dépôts qui a près de 1 000 logements. Le patrimoine de la Ville, c'est quelques logements de fonction, vous voyez, qui ne sont pas conventionnables. Ça ne bougera pas. Voilà. Y a-t-il d'autres interventions sur cette information ?

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Je tiens absolument à me réjouir de l'annonce que vous avez faite, de l'explication que vous avez donnée. Et je dois dire que notre groupe, pour une fois – une fois est coutume quand ça va dans le bon sens – vous félicite et on voudrait aussi dire que le problème de la Ville, c'est évidemment la carence des terrains à construire, qui est atteinte. Et donc par conséquent, plus rien ou pas grand-chose n'est possible.

M. LE MAIRE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions...

28. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un protocole transactionnel avec la SEMINE

M. LE MAIRE.- La délibération 28, donc c'est le protocole transactionnel avec la SEMINE. Donc je rappelle que la Ville avait passé en 1990 une convention avec la SEMINE pour la gestion de son patrimoine sur une période de 10 ans. Cette convention a été renouvelée en 1998, pour 10 nouvelles années, jusqu'en 2018, jusqu'en avril 2018. Et donc elle n'est pas renouvelable. Donc la Ville reprend ce patrimoine pour le remettre en gestion. Et pour autant, il fallait solder nos relations avec la SEMINE, et notamment nos comptes avec la SEMINE. Je vous rappelle que 61 % des loyers étaient conservés par la SEMINE au titre justement de l'entretien et des grosses réparations. C'est comme ça qu'avait été passé le protocole en 1998. Voilà.

Donc à partir du moment où on récupère ce patrimoine, on a demandé à un acteur indépendant de nous faire l'audit de ce patrimoine au titre des travaux à réaliser, de telle manière que la provision qui a été constituée par la SEMINE sur la base de cette retenue de 61 % des loyers soit évaluée en ce qu'elle devait ou non et pour quelle part retourner à la Ville, de telle manière à ce que les travaux qui restent à faire puissent être faits en récupérant la provision constituée sur la base de ces 61 % de retenue sur loyer. L'expert, qui est indépendant – donc ce n'est pas un agent de la Ville – qui a été mandaté a fait

une estimation à 7 996 530 euros. Donc ce montant a fait l'objet d'un échange contradictoire entre nos services et ceux de la SEMINE, et donc on est tombé, après retraitement, à 5 648 000 euros, donc qui est la provision à récupérer par la Ville pour faire ceux des travaux qui restent à faire et qui sont financés au titre, encore une fois, de cette provision.

Ce qui est sorti de l'enveloppe, c'est à la fois des travaux que la SEMINE ne pouvait pas faire parce qu'elle n'était pas décisionnaire, puisque c'était des actifs en copropriété ou des travaux qui ne seront pas faits, parce que ce sont des immeubles ou des actifs qui seront en phase ou qui sont en phase de démolition, et donc sur lesquels il n'y a pas de sens bien entendu d'investir pour des gros travaux avant une séquence de remise en état complète, de cession ou de démolition-reconstruction. Donc on a une base qui est de 5 648 000. On a une reprise d'amortissement que la Ville paye à la SEMINE au titre de ce qui n'a pas été totalement amorti, donc des dépenses qu'elle a faites au fil de l'eau. Donc cette reprise d'amortissement, elle est de 598 969, donc ce que la Ville doit à la SEMINE au titre de son incapacité à aller au bout des amortissements qu'elle avait enregistrés comptablement. Ensuite, on a un solde de tout compte à faire au titre de la convention, donc c'est les loyers 2018 et la quote-part de taxe foncière. On a une récupération des loyers qui ont été perçus par la SEMINE post-convention, qui sont de 242 428. On a, nous, un remboursement à la SEMINE de tout ce qu'elle a dépensé pour le compte de la Ville entre avril 2018 et aujourd'hui, qui s'élève à 48 943 euros, donc sur production de facture, puisqu'on a demandé à la SEMINE les factures qui attestent de la réalité de cette somme.

Donc pour résumer, dans ce protocole transactionnel, on a un montant de 5 287 040 euros que la Ville va facturer à la SEMINE au titre encore une fois de la restitution de cette provision pour gros travaux, travaux qui seront faits par la Ville, et on a les loyers perçus par la SEMINE à hauteur de 194 013 euros. Voilà les éléments de ce protocole transactionnel. On est convenu de facturer à la SEMINE avant juin 2020, voilà, ce qui nous permet nous de ventiler aussi dans nos recettes cette recette d'investissement supplémentaire et à la SEMINE de l'aménager par rapport à sa propre comptabilité. Voilà.

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Écoutez, je dois dire que je suis administrateur de la SEMINE. Je suis administrateur et mandataire social de société privée. J'ai participé lundi à un Conseil d'administration, qui a été pour moi pour le moins surprenant. Je n'avais de ma vie jamais assisté à une chose pareille, c'est-à-dire qu'on devait approuver des comptes, un expert était là qui avait fait le compte rendu de gestion de l'activité et les chiffres étaient abracadabrantesques. Ça a été incroyable de participer à cela. J'ai même trouvé cela un petit peu, passez-moi l'expression, un peu comique parce que j'avais quand même l'impression d'un grand manque de sérieux. Et je suis d'ailleurs très très étonné qu'il y ait aussi peu de sérieux dans cette SEM et un tel sérieux dans la gestion financière de la Ville. Quand on rapproche les deux, la moyenne est moins bien, évidemment. Et moi, je dois vous dire que vous donnez l'autorisation de signer un protocole transactionnel avec la SEMINE où on parle d'ailleurs d'un rapport du commissaire aux comptes qui a été acté alors que, à l'époque où ça a été rédigé, manifestement, il ne l'était pas. On vient de me dire par mail que nous avons le rapport du commissaire aux comptes. Je n'y ai pas eu accès. On n'y a pas eu accès, lors du Conseil d'administration. Et tout cela m'étonne, me sidère et je trouve ça inadmissible. Et donc je dois vous dire que je pense qu'il serait bien mieux aujourd'hui d'organiser la dissolution de la SEMINE et faire absorber par la Ville tous les éléments qu'elle possède, et de trouver enfin une certaine façon de gérer les choses, retrouver une façon de gérer les choses qui correspond à quelque chose. Aujourd'hui, c'est inadmissible. Ce qui se passe à la SEMINE est parfaitement grotesque. Merci.

M. LE MAIRE.- Je ne peux pas vous laisser dire ça. La SEMINE : d'abord, il y a plusieurs administrateurs de la Ville mandatés par notre Conseil municipal pour défendre les intérêts de la Ville à la SEMINE. C'est dans ce sens-là même que vous êtes présent au Conseil d'administration de la SEMINE. Voilà. Et le président, s'il y a des faits concrets à remonter... Parce qu'une chose est de dire que ça ne vous plaît pas, une autre est de dire concrètement s'il y a des faits que vous dénoncez. Il vous appartient de le faire, de me le faire valoir et de me le faire savoir directement, dès que vous avez une inquiétude sur les comptes de la SEMINE ou de le remonter au président de la SEMINE, en qui j'ai toute confiance. Je rappelle que la SEMINE est régulièrement contrôlée. Elle a été contrôlée par les instances qui contrôlent le logement social. Elle est contrôlée par le commissaire aux comptes. Elle est contrôlée par notre assemblée et elle fait l'objet de réunions, de rencontres régulièrement entre le président de la SEMINE et moi-même et de nos services respectifs et que s'il y avait le moindre sujet, on en serait alerté et les mesures correctrices seraient prises.

Ensuite, sur la dissolution de la SEMINE, j'en parle d'autant plus que ce n'est pas moi qui ai créé la SEMINE. Donc on gère la SEMINE, on la gère avec ses échéances de conventions qui datent de 90 et de 98. Vous voyez, c'était des conventions passées en 90, bien avant que vous comme moi soyons au Conseil municipal. Pourquoi on maintient la SEMINE dans une version, alors que ses mandats de gestion sont à échéance ? Parce que c'est tout simplement, et ça rejoint notre préoccupation sur le logement social, c'est tout simplement nécessaire d'avoir un outil, un instrument d'intervention pour des petites opérations. La rareté du foncier qu'on évoquait et sur lequel on faisait le constat tout à l'heure fait que les grands bailleurs, et vous avez vu toute l'actualité récemment sur les grands bailleurs sociaux, les grands bailleurs sociaux ne s'intéressent pas à des opérations qu'on fait de temps en temps, qui sont des opérations de 15, 12, 10 logements, des toutes petites opérations. Donc avoir un outil d'intervention pour faire des opérations sociales à Neuilly est indispensable si on ne veut pas que beaucoup de petites opérations, encore une fois importantes, passent en dehors des écrans radar des grands bailleurs sociaux pour lesquels ces opérations sont impossibles parce que, et certains d'entre vous font de l'immobilier donc ils savent les niveaux, les seuils de rendement d'un architecte, d'un bureau d'études, d'une équipe... Vous voyez, faire quelques dizaines de logements à Neuilly est extrêmement compliqué. On a besoin de cet outil qu'est la SEMINE pour le faire. Voilà.

Donc, vous voyez, la SEMINE, et pour même que cette période de transition soit la mieux gérée possible, on a pris un administrateur provisoire qu'on a pris auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui a cette facilité de proposer des administrateurs provisoires, ce qui nous donne un acteur supplémentaire et totalement neutre qui nous aide à solder cette période de la SEMINE avec, vous avez vu, un protocole transactionnel qui n'est pas neutre en termes de chiffre, et s'assurer de quelqu'un qui a l'habitude et qui a ce métier de faire des opérations de mutation sur des sociétés de logements sociaux. Voilà.

Donc n'hésitez pas, en tous les cas, s'il y a des faits factuels, des éléments factuels à remonter sur lesquels vous doutez de me les dire, de les passer le cas échéant à François LE STANG et on sera bien entendu prêt à vous rassurer et à les regarder ensemble et si nécessaire à donner des éléments d'explication. Voilà. Moi, je partage le même souci que vous. On est tous administrateur de cette société créée il y a maintenant plusieurs dizaines d'années. Elle nous sert, elle est un outil de gestion du logement social uniquement, puisqu'elle n'est plus un outil de gestion de notre patrimoine privé et du patrimoine social Ville. Il n'en demeure pas moins qu'elle a son patrimoine, elle a ses opérations et elle est nécessaire pour intervenir.

Madame MAURIN FOURNIER.

M. LEPIDI. - Un mot complémentaire, après ce que vous venez de dire. Je rappelle que les faits que je viens de relater, je les sais depuis lundi. C'est à l'occasion de ce Conseil d'administration que j'ai pu constater que ce qui était présenté ne tenait pas la route. C'est tout. J'ai constaté ça. D'ailleurs, j'étais largement minoritaire à ce Conseil d'administration. Et ce n'est pas moi qui ai emporté une majorité lorsque, finalement, les administrateurs qui en effet représentent la Ville au Conseil n'ont pas approuvé les comptes. Et bien ils étaient présents. Ce n'est pas moi qui ai emporté une décision quelconque.

M. LE MAIRE. - Bon, Monsieur LEPIDI, ici, ce n'est pas le Conseil...

M. LEPIDI. - Et donc au Conseil je vous dis ce qui s'y passe.

M. LE MAIRE. - Monsieur LEPIDI excusez-moi, juste un mot. Ici, ce n'est pas le Conseil d'administration de la SEMINE. Ici, c'est le Conseil municipal.

M. LEPIDI. - Je comprends bien, mais j'ai dit ce que j'ai dit au Conseil d'administration.

M. LE MAIRE. - La délibération, c'est sur un protocole transactionnel. J'entends et je vous dis « voilà, si vous avez des éléments factuels à me remonter, il est de votre devoir de me les remonter ». Il est de votre devoir, puisque vous êtes

administrateur de la SEMINE, ou d'en faire part à François LE STANG. Voilà. Maintenant je vous demande... On est côté Ville, pas côté SEMINE.

M. LEPIDI.- C'est ce que j'ai fait.

M. LE MAIRE.- La délibération, c'est un protocole transactionnel. J'ai besoin de savoir quel est votre avis sur ce protocole transactionnel, parce qu'il a d'un côté les intérêts de la Ville par rapport aux provisions constituées par la SEMINE. Est-ce que vous êtes pour ? Contre ? Est-ce que vous avez des questions ou des éléments à remonter ? Madame MAURIN FOURNIER, vous vouliez intervenir. Je vous passe la parole.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci, Monsieur le Maire. Moi, je ne suis pas administrateur. C'est vrai que je suis intervenue deux ou trois fois dans les Conseils précédents, à chaque fois qu'on avait les rapports relatifs à la SEMINE, parce qu'on avait quand même des rapports de CAC qui n'étaient pas très cohérents. Donc je ne suis pas extrêmement surprise d'entendre aujourd'hui qu'il y a un problème de gestion dans cette organisation. Et puisque nous en sommes, je n'ai pas à me prononcer sur la gestion elle-même... Je suis quand même un peu surprise sur ce protocole. Il nous est dit dans les points 3 et 4 que la SEMINE avait pour fonction d'assurer les grosses réparations, les travaux, etc. et que donc, en contrepartie, elle avait 61 % des loyers appelés. L'audit qui a été fait, c'est le point 9, met qu'en fait ces travaux n'ont pas été faits et qu'il y en a d'importants et indispensables investissements de remise à niveau, d'où la transaction. Enfin, je suis quand même un peu surprise que, pendant toutes ces années, les 61 % effectivement des loyers aient été conservés dans une entreprise qui n'a pas assuré ce qu'elle devait assurer. Donc vous dites, pour donner la raison, que certains des travaux ne pouvaient pas être faits parce qu'elle était en collaboration avec copropriétaires ou je sais pas avec d'autres, ou qu'ils étaient en phase de démolition. Mais dans ce cas-là, pourquoi la SEMINE a-t-elle gardé 61 % ? Donc je suis un peu surprise quand même de ce protocole, que je ne trouve pas en faveur de la Ville, même si je n'ai pas tous les éléments bien sûr. Mais je trouve quand même que la façon dont c'est rédigé laisse penser qu'il y a eu des financements qui sont restés ou qui vont rester à la SEMINE, qui devraient revenir à la Ville.

M. LE MAIRE.- OK. Mais c'est pour ça qu'on a pris un acteur indépendant, parce que c'était une manière de défendre les intérêts de la Ville sans qu'on soit juge et partie, puisqu'on est à la fois Ville et SEMINE, compte tenu que la Ville a 81 % des actions de la SEMINE. Je pense que ce protocole transactionnel, très honnêtement, préserve les intérêts de la Ville et qu'il appartient maintenant à la Ville de faire effectivement ces travaux, en même temps avec une maîtrise d'œuvre Ville, ce qui pour moi n'est pas non plus inintéressant, parce que les maîtrises d'œuvre extérieures mandatées par la SEMINE n'auraient pas forcément fait mieux que la Ville, et je préfère en avoir la maîtrise d'œuvre et une maîtrise d'ouvrage intégrale. Donc finalement, ce protocole permet à la Ville maintenant de reprendre en main. C'est comme ça que ça a été fait. Encore une fois, tous ces chiffres et ces données avaient été faits bien avant nous. Maintenant, à nous de tirer de ce protocole le maximum d'intérêt, sans pour autant mettre en cause l'équilibre de la SEMINE, ce qui n'est pas le cas dans ce protocole, pour qu'elle continue à avoir un minimum de fonds propres à lui permettre de faire des opérations immobilières sur le logement social. Voilà.

Y a-t-il des votes contre ce protocole ? (4 votes contre : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.) Y a-t-il des abstentions ? (Non.) Il est adopté.

Deuxième partie

M. LE MAIRE.- Maintenant, nous allons aller sur les délibérations de la deuxième partie. OK. Qui veut intervenir sur la deuxième partie ? Je n'ai pas regardé l'ordre : Monsieur LEPIDI, Monsieur KELLER, Madame BRANNENS, Madame MAURIN FOURNIER.

M. LEPIDI.- Moi, je voudrais juste intervenir sur le dernier point, c'est le régime indemnitaire. Et je dois vous dire que je comprends pas qu'un accord n'ait pas été passé. Je vois un syndicat plutôt conciliant d'ordinaire, la CFDT. Pour le reste, on peut être plus réservé. Mais FO Neuilly, c'est plutôt des gens avec lesquels on peut discuter et qui demandent en fait

le dialogue, qui ont des propositions qui semblent pertinentes. J'ai pu, moi, voir avec eux. Évidemment, les pouvoirs que j'ai sont simplement ceux de vous demander de discuter. En tout cas, je constate que de dialogue, il n'y a pas. Par conséquent, on votera nous contre votre régime indemnitaire.

M. LE MAIRE.- Très bien. C'est noté. Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Oui, une intervention également sur ce point. Ça fait un peu plus de deux ans que nous discutons effectivement sur ce sujet, puisqu'il y a eu deux délibérations qui ont été votées et une troisième qui est proposée ce soir. En 2016, nous avons voté le régime indemnitaire qui était proposé, pensant qu'il y avait une concertation et que tout le monde était d'accord. Nous avons été interpellés à la suite des Conseils de 2016 pour nous dire que tel n'était pas le cas. En 2017, il y a eu un nouveau vote. Nous avons voté contre, en ayant demandé plus de concertation, plus de discussions et qu'une solution soit trouvée par le dialogue et la discussion. Depuis, il y a eu une décision de Tribunal administratif et vous nous proposez donc ce soir une nouvelle délibération sur ce régime indemnitaire.

Nous avons échangé bien entendu avec les représentants du personnel, qui sont présents ce soir, aussi bien FO que la CFDT, qui nous ont exposés des points de vue. Nous, très clairement, comme on l'avait déjà dit, on ne veut pas rentrer dans le détail du régime indemnitaire. On ne veut pas dire si c'est bien, pas bien, mieux, comment positionner le curseur. Nous, ce que nous souhaitons, ce que nous demandons, c'est qu'il puisse y avoir suffisamment de discussions avec les salariés de la Ville, avec les représentants des employés municipaux pour trouver sereinement, tranquillement une solution, un accord qui puisse arranger tout le monde. L'objectif, à la base, on l'a bien compris, c'était de diminuer l'absentéisme. C'était en tout cas ce qui avait été présenté à l'époque. Aujourd'hui, donc quelques années plus tard, d'après ce qui nous a été présenté, cet absentéisme a diminué. Donc quelque part, tant mieux. Tout le monde ne peut être que satisfait de cela, de cet état. Le positionnement du curseur sur le régime indemnitaire, vraiment je le redis, c'est vrai comme dans la plupart des sociétés du privé, c'est une discussion entre les salariés et leurs employeurs. Donc ce que nous appelons, c'est à nouveau à se mettre autour de la table, discuter entre les représentants du personnel et la Ville.

M. LE MAIRE.- D'autres interventions ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, moi j'ai plusieurs points de la deuxième partie sur lesquels je voudrais faire une intervention. Alors je vais commencer par effectivement le point 65, puisque tout le monde parle de ce point sur le RIFSEEP. Moi aussi, je voterai contre. Pour mémoire, il me semble que la dernière fois où on a évoqué ce point, j'étais la seule à voter contre. Et je vote contre parce que, effectivement, il y a un manque manifestement de négociation, de temps raisonnable de négociation. Mais surtout et toujours pour la même chose, parce que je trouve très choquant ces retenues pour maladie entre autres. Et ce qui est choquant, c'est que plus on est malade et plus on a de retenues, donc on est doublement pénalisé. Je trouve ça assez scandaleux, parce que les retenues sont vraiment très fortes au-delà d'une semaine, au-delà de 10 jours. C'est 1/30^e et donc c'est très fort. Je crois que, effectivement, il faut trouver une solution qui convienne à tout le monde. Et on resterait à 1/60^e, ce serait raisonnable et ça permettrait à tout le monde de fonctionner. Donc je voterai contre, mais je suggère qu'on s'arrête à 1/60^e de retenue.

Sur les autres points de la deuxième partie, j'avais des remarques sur le point n°32 qui concerne un avenant à la convention EMAD, l'école de musique. Et sur cet avenant il est entre autres indiqué qu'elle a pour objectif de garantir l'égalité d'accès aux pratiques musicales au plus grand nombre. Alors, j'ai bien entendu votre remarque tout à l'heure sur les associations sportives. Quand vous dites qu'il n'est pas possible, enfin qu'il est difficile pour elles de moduler les prix en fonction des quotients familiaux... Bon, je ne suis pas du tout d'accord, évidemment, avec cette appréciation. Aujourd'hui, l'informatique nous aide quand même pas mal à travailler. Et moduler les prix, ça ne veut pas dire forcément diminuer les recettes, parce que bien évidemment on baisse les prix pour les petits quotients familiaux et on augmente les prix pour les gros quotients familiaux. Et donc, au global, on peut avoir exactement le même résultat. Alors, certes le CCAS verse une compensation, une subvention, mais ça n'est pas du tout la même chose que d'avoir un prix modulé en fonction du quotient familial. Quand vous avez 3 enfants et que, à la rentrée, vous souhaitez les inscrire à des associations, c'est 300 euros minimum par enfant ... – Allo, oui – et donc ce n'est pas du tout la même chose de payer éventuellement 100 euros par enfant ou de payer 300 et de récupérer 50 euros par ailleurs.

Ensuite, dans cet avenant, il y a des objectifs quantifiés très précis qui sont indiqués. Par contre, ce qui est surprenant dans le texte, et là je trouve que c'est curieux dans la rédaction, d'un point de vue juridique... Il n'y a aucune précision quant aux conséquences de l'atteinte ou non de ces objectifs. On ne sait pas du tout ce qui se passe si on est à 50 % des objectifs, à 120 % des objectifs. Alors on peut quelque part se dire « alors peut-être que la subvention sera modulée, moins forte, plus forte, en fonction du résultat des objectifs », mais rien n'est indiqué. Or en général dans un texte bien ficelé, quand on met des objectifs, on met évidemment ensuite la conséquence, ce qui se passe en fonction du résultat d'atteinte de ces objectifs. Je trouve que le texte est boiteux. Donc je m'abstiendrai sur ce texte.

Ensuite, la délibération n°33 concerne une acquisition boulevard Paul-Emile Victor. Ce sont les anciens... ce qu'on appelait les Caviar Volga. C'est un rachat que l'on fait à la SEMINE. Alors là, on rejoint le point 28 précédent, la Ville étant propriétaire à 80 % du capital de la SEMINE. Donc j'imagine que c'est une sortie des comptes de la Ville, puisque maintenant on solde les comptes avec la SEMINE. C'est une sortie brute des comptes de la Ville et une entrée nette, enfin brute aussi, dans les comptes de la SEMINE. Cela dit, j'aimerais bien savoir à quel prix à l'origine cela a été acheté et surtout à quel montant ça a été cédé à la SEMINE. En général, pendant toute une longue période, on a cédé à l'euro symbolique les bâtiments à la SEMINE. Je voudrais savoir si la Ville... Quelque part – je n'ai peut-être pas bien compris – mais, quelque part, je me demande si on ne paye pas deux fois le bâtiment. Donc ça me surprend. Je demande votre explication. J'aimerais comprendre.

M. LE MAIRE.- Je vous répondrai. Ce n'est pas du tout ça.

Mme BRANNENS.- Est-ce qu'on récupérera la somme quand on soldera la SEMINE ?

M. LE MAIRE.- Je vous répondrai.

Mme BRANNENS.- J'aimerais bien le savoir.

J'ai deux autres questions. Le point 42 qui concerne une demande de financement pour la Nationale 13 dans le cadre du projet... Donc les « Allées de Neuilly ». C'est plus la Nationale 13, pardon c'est les « Allées de Neuilly »... dans le cadre du projet intitulé « Nature 2050 ». Et alors, il y a quelque chose de drôle quand même, enfin moi ça m'a fait rire. Peut-être ça ne fait pas rire tout le monde. On est censé approuver le principe de réalisation d'aménagement de végétalisation, désimperméabilisation et alors surtout reconstitution des trames vertes et bleues urbaines dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue Charles de Gaulle. Alors les trames vertes, je peux très bien les imaginer. J'imagine moins, parce que les trames, pour ceux qui ne le sauraient pas, c'est une reconstitution de moyens de déplacement pour les animaux, pour la faune pour qu'elle puisse aller d'un point à un autre. Donc les trames vertes, on peut imaginer un petit mulot qui se faufile au pied des arbres et qui va de la Porte Maillot à la Seine. Ou des rats. Par contre, les trames bleues, là, j'ai beaucoup de mal à imaginer les trames bleues. Je ne vois pas une grenouille, un petit poisson passer de la Porte Maillot à la Seine. Donc je trouve que le texte est quand même un peu trop bucolique. Moi, ça me gêne un peu. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, il y a quelque chose que je n'ai pas compris non plus dans ce point, dans le point 42. On indique que l'on sollicite la subvention donc de la part de la Métropole du Grand Paris et de la CDC, aussi élevée que possible, mais « ainsi que la dérogation au démarrage anticipé des travaux ». Je n'ai pas compris ce que voulait dire cette phrase : « le démarrage anticipé des travaux ». Anticipé ? Est-ce que ça veut dire qu'on a commencé, nous, les travaux d'une manière générale plus tôt que prévu, ou est-ce que c'est uniquement dans le cadre de la subvention ? On commence les travaux bien qu'on n'ait pas encore la subvention ? J'aimerais que vous me précisiez ce point.

Et le dernier point concerne le Règlement de Publicité Locale intercommunal. Donc c'est quelque chose qui va se décider maintenant au niveau de POLD, puisque c'est de la compétence des territoires. J'ai deux questions sur ce règlement de publicité, qui doit faire l'objet d'un débat. Je voudrais connaître la position de Neuilly sur les plages d'extinction de nuit, puisqu'il est indiqué dans le document en page 6 qu'il y a deux positions, selon la typologie des villes et des quartiers : soit

la ville est un secteur à forte dominante de bureaux et la volonté est de rester sur une plage d'extinction minimale, en l'occurrence 1 heure - 6 heures, ou bien c'est une dominante habitat et la volonté est d'étendre les plages 22 heures à 6 heures. Je voudrais savoir qu'elle a été la position de Neuilly. Même chose sur le projet d'abaisser le format maximum des panneaux publicitaires. En l'occurrence, je crois que c'est de les passer de 12 mètres à 8 mètres carrés. Je voudrais savoir quelle est la position de Neuilly sur ce sujet et, en conséquence, comment ça va se passer pour les panneaux d'affichage libre ? Pour mémoire, on est censé avoir 37 mètres carrés d'affichage libre. On en a 12 à Neuilly. Est-ce que ça veut dire qu'on va passer de 12 à 8, donc quasiment plus d'affichage libre à Neuilly ? Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Qu'est-ce qu'il y a comme autres questions ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. En ce qui concerne la convention de subventionnement avec l'EMAD, j'avais également... Enfin je trouve que cette convention est curieusement rédigée. Je rejoins ma collègue, mais également sur d'autres sujets. En particulier, je ne connais pas le pourcentage d'élèves qui soient Neuilléens. Est-ce qu'il y en a également de l'extérieur ? Et auquel cas ce n'est pas stipulé dans le cadre de la convention. Or nous sommes quand même à subventionner cette convention à hauteur de 200 000, si je ne me trompe pas, sans compter les locaux, puisqu'ils ne sont pas inscrits, malgré notre demande depuis un certain nombre d'années. On ne sait pas si cette convention est renouvelée chaque année et effectivement on n'a pas l'inscription des éléments relatifs aux objectifs, avec ce que ça peut avoir comme conséquence. Donc je trouve que cette convention ne nous est pas favorable au niveau de la Ville.

J'avais une question concernant la 33, sur la parcelle cadastrée. C'est quand même un montant effectivement de 7 millions. Alors je me suis posée la même question que ma collègue sur le paiement deux fois ou pas. Mais, au-delà de ce paiement deux fois, je voulais savoir par rapport au projet 167-169, comment on va intégrer cette parcelle. Est-ce qu'elle est intégrée ? Est-ce que, du coup, ça va faire l'objet d'un ajout et pour en faire quoi ? Enfin voilà, j'ai une interrogation, tout d'un coup, qu'on découvre cette parcelle, ou est-ce que c'était prévu et auquel cas c'est déjà intégré. C'est une question que j'avais sur ce sujet.

En ce qui concerne la 42, c'est le concours financier : c'est pareil, je n'ajouterai rien à ce qu'a souligné ma collègue, mais effectivement je suis assez stupéfaite qu'on puisse demander de l'argent ou en tout cas en obtenir dans le cadre d'un aménagement de bord d'autoroute. Donc je ne m'étendrai pas sur ce sujet, surtout de l'appeler « Nature » parce qu'on met des arbres et des arbustes pour cacher toute la pollution sonore et atmosphérique. Je suis quand même un peu stupéfaite de la gabegie de ce pays.

En ce qui concerne la 43, sur le Règlement Local de Publicité intercommunal, moi, j'avais une question différente. Je voulais savoir si l'affiche qui avait été faite assez, j'allais dire très ponctuellement puisqu'elle a brûlé, qui était sur l'espace vie pour les travaux de l'avenue Charles de Gaulle, je voulais savoir est-ce que ce genre d'affiches pourrait encore avoir la possibilité d'exister ? Premier élément. Et puis effectivement comment ça va fonctionner par rapport aux demandes en ce qui concerne les bâches publicitaires, qui sont quand même un revenu pour les personnes quand elles font des ravalements. Et j'ai l'impression que ça va être quand même très encadré et c'est peut-être un peu compliqué pour nos concitoyens qui veulent prendre soin de leur bâtiment.

En ce qui concerne la 44, qui est le transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation pour la société SGI KOSMO, donc Dior, je suis quand même là aussi... Je trouve formidable la façon de rédiger ces éléments. Je suis contente de voir qu'effectivement, maintenant, vous assumez que c'est uniquement pour donner une nouvelle image de l'avenue, tous ces travaux. C'est cher sur l'image. Mais c'est vrai que je trouve que, sur la convention, on a quand même une nouvelle fois une rédaction qui n'est pas acceptable, en particulier quand vous parlez de l'historique. Je l'ai déjà dit. Je le redis. Et quand vous voyez la réponse qui a été faite par la ministre des Transports sur l'interrogation concernant l'enfouissement de l'avenue Charles de Gaulle, qui a été très clairement de dire qu'il n'y avait pas eu de volonté politique locale pour assurer cet enfouissement ou pour assurer en tout cas cette demande au niveau de l'État, entre 2008 et 2020. Ce serait bien de le redire. En ce qui concerne effectivement cette rédaction, je dois dire que c'est un peu compliqué, d'autant – et j'en parlerai dans ma question diverse – que le report modal conséquent dont vous parlez régulièrement, il est contredit récemment par une enquête de l'INSEE qui explique qu'au contraire il va y avoir malheureusement, je le regrette mais

c'est comme ça, plus de voitures dans tout ce qui est Île-de-France. Mais j'y reviendrai tout à l'heure. C'est une enquête qui le dit, Monsieur WARNOD, ne vous en déplaise ; ce n'est pas moi. En ce qui concerne... L'enquête, je vous la transmettrai. Voilà pour cet élément.

En ce qui concerne la 55, oui, c'est sur les lignes d'eau pour la brigade des sapeurs-pompiers. Je me réjouis, c'est vrai que c'est des horaires qui sont tôt. C'est vrai que j'avais fait une demande, moi, en tant qu'administrateur du lycée Kandinsky. La réponse que vous m'aviez faite, c'était : « tout le monde au même niveau dans les lycées, collèges, etc. ». Je rappelle que le lycée Kandinsky n'a pas d'infrastructure pour faire du sport, et je trouve ça dommage qu'on n'essaye pas de favoriser... Donc, j'en profite, puisque là on donne une autorisation à un organisme, que je ne remets pas en cause. Mais j'en profite pour dire que ce serait quand même bien qu'on essaye de permettre à ces jeunes du lycée Kandinsky de faire du sport.

La 59 : vous parrainez la flottille, pour devenir l'association des villes marraines. Donc on paye 3 000 euros. Alors j'imagine que ça va vous permettre d'être en uniforme de capitaine de frégate. Donc je vous en félicite. Néanmoins, je voulais savoir ce que ça allait apporter aux concitoyens qui n'auront pas le grand privilège de se mettre en uniforme, même si encore une fois je trouve que l'armée et la nation, c'est une bonne chose, mais à condition juste qu'on comprenne comment est-ce que ça va se passer pour les Neuilléens. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Oui, j'avais aussi une intervention sur la délibération 59, pour dire que, pour notre part, nous y sommes tout à fait favorables. Pour nous, la suppression du service militaire a été une très mauvaise idée en son temps et il est bien d'essayer de renouer un peu plus de lien entre l'armée et les populations. Alors, certes, c'est symbolique, effectivement. C'est purement symbolique, mais on trouve que c'est un beau symbole.

(M. TEULLE quitte la séance.)

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur la deuxième partie ?

Bon, je vais essayer de reprendre un petit peu ces derniers points. Sur le dernier, cette délibération sur le parrainage. Il y a vraiment plusieurs éléments. D'abord, il y a le fait, comme ça vient d'être dit que, voilà, le lien entre une ville, la nation et l'armée est un lien qui mérite d'être entretenu en permanence. On le voit, nos commémorations sont de plus en plus compliquées parce que, par principe, il y a moins d'anciens combattants et on peut s'en réjouir. Pour autant, la pérennité et l'animation de ce lien est fondamentale, et on le voit aujourd'hui, l'actualité nous rappelle combien en fin de compte ce lien est nécessaire et combien la sensibilisation de l'opinion, de nos concitoyens, est un élément qu'il faut continuer à animer et à faire évoluer. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point sur cette flottille en particulier, c'est qu'elle a une histoire par rapport à Neuilly. Elle est la suite de ce groupe qui avait été associé à la Ville de Neuilly en 62 pour sauver des Harkis. C'est ce groupe qui est aujourd'hui cette flottille. Il se trouve qu'elle a été reconstituée à partir de ce groupe qu'un de mes prédécesseurs, Achille Peretti, auquel il s'était associé pour sauver des Harkis qui seront d'ailleurs fêtés après-demain, samedi, à l'Argentière, où vous savez que la Ville de Neuilly et la Marine Nationale sont intimement liées dans cette opération d'exfiltration et qui a sauvé des vies humaines. Et donc cette proposition que nous a fait la Marine Nationale me semble de ce point de vue à la fois symbolique dans le cadre du lien armée-nation qui a été rappelé, mais également symbolique dans l'histoire de Neuilly, puisqu'elle matérialise un moment qui a été extrêmement important. Et ce parrainage à ce titre est le symbole aussi de ce moment. Et voilà, j'en parle d'autant plus facilement, vous voyez, que c'était un de mes prédécesseurs qui avait pris cette initiative et c'est une manière aussi de reconnaître par cette délibération cet engagement et les conséquences surtout qu'il a eu.

Sur les différents points que vous avez évoqués, sur l'immeuble Caviar Volga, puisque vous avez les uns et les autres évoqués, c'est l'inverse de ce qui a été évoqué, c'est-à-dire que c'est la Ville qui achète à la SEMINE. La SEMINE a acheté

sur ses fonds propres. La SEMINE, vous savez, au travers de différentes opérations a accumulé des fonds propres. Une des opérations qui a doté la SEMINE en fonds propres de manière plus significative, c'est l'opération du boulevard Leclerc. Je ne sais plus quel était le montant, mais un montant assez significatif qui avait doté la SEMINE en fonds propres. La SEMINE devait réinvestir pour du logement social. À l'époque, donc, la SEMINE a acheté sur ses fonds propres, et pas sur les fonds de la Ville, sur ses fonds propres, cet immeuble pour faire du logement social. Alors, il se trouve que, dans la reconfiguration des espaces nécessaires pendant les 4 ans de travaux du 167, et notamment la nécessité de loger à Neuilly l'ensemble des ateliers, on va utiliser cet immeuble provisoirement, pendant 4 ans, pour loger, parce qu'on n'a pas d'autre solution, nos ateliers et un certain nombre de stockages de sel, de sable, etc., qu'il faut bien loger quelque part. Et donc c'est la raison pour laquelle la Ville rachète à la SEMINE cet immeuble. La Ville a acquis une petite maison qui était à côté, qui n'avait aucune valeur historique, etc., je vous rassure, ce qui nous permet de faire une opération qui viendra compenser les besoins en espace qu'on a pour entamer l'opération du 167 et qui ensuite sera restituée dans une opération dont la Ville sera maître d'ouvrage probablement ou avec un tiers en logements sociaux. Donc ce n'est pas... Il n'y a aucune opération où on paye deux fois. Et ce n'est pas ce que vous avez dit, Madame... Ce n'est pas la Ville qui vend ; c'est la Ville qui achète. C'est l'inverse. Elle achète parce que l'usage qu'elle va faire pendant 4 ans ne sera pas un usage de logement social. Ce sera un usage plutôt logistique, technique, en compensation de ce qu'on va perdre pendant la durée du chantier du 167, avenue Charles de Gaulle.

Mme BRANNENS.- Excusez-moi, vous pourrez nous préciser en quelle année ça a été acheté par la SEMINE et à quel prix ?

M. LE MAIRE.- C'était il y a 3 ans.

M. LE STANG.- Début 2015, je crois.

M. LE MAIRE.- Il y a 3 ans.

Mme BRANNENS.- Merci.

M. LE MAIRE.- Voilà.

Sur l'opération subventionnement de la Métropole du Grand Paris, pour bien comprendre, la Métropole du Grand Paris a lancé une forme d'appel à projets, ce qui explique la temporalité. Ce n'est pas comme quand vous demandez une subvention *ad hoc*, donc vous demandez la subvention, vous n'engagez pas les travaux avant l'octroi de la subvention et donc il n'y a pas d'anticipation. Là, la Métropole du Grand Paris a lancé une sorte d'appel à projets, une sorte de concours qui s'appelle « Nature 2050 » pour reconstituer ce qu'on appelle en urbanisme les trames vertes et bleues, c'est-à-dire des trames non pas à l'échelle de la ville mais à l'échelle de la métropole. C'est ces liaisons entre notamment des zones humides ou des zones vertes. Et donc la présentation des projets avait lieu il y a 2 ou 3 jours et l'arbitrage a lieu le 2 juillet. Ce que dit simplement la Métropole du Grand Paris avec ce type d'appels à projets, c'est que peuvent être présentés des projets qui ont démarré, des projets qui sont projetés, des projets qui sont en cours, donc la maturité du projet est différente selon les candidats. Et donc c'est la raison pour laquelle on n'est pas dans un processus classique où on demande une subvention, on la passe en Conseil et on n'a pas le droit effectivement de démarrer les travaux vis-à-vis du financeur tant que la subvention n'a pas été octroyée.

Sur le... Je suis un peu dans le désordre. Sur le RLPi, donc c'est un débat qui se passe au niveau de POLD. Donc le document qui est présenté là donne un peu les éléments de constat et les bases des éléments de travail qu'on va avoir à débattre dans le cadre de POLD sur ce RLPi. Sur les quelques points que vous avez évoqués, sur l'extinction, donc l'arbitrage pour nous, il est entre des éléments de sécurité, dans la mesure où l'éclairage peut être un paramètre à prendre en compte. Voilà. Après, la nuit, les enseignes pour moi doivent être au maximum éteintes. Il n'y a de raison de faire vivre de la publicité toute la nuit. Donc on serait plutôt sur cette voie-là. Les panneaux publicitaires, il n'y en a pas à Neuilly. Je parle sous contrôle... Il y en a très peu qui sont concernés. Je crois qu'il y en a un ou deux panneaux publicitaires, tels qu'ils sont entendus dans ce document. L'affichage libre, on en a déjà parlé. L'affichage libre, c'est plus un problème pour

nous de lieu d'affichage et d'opportunité de positionner des affichages libres. Et si vous avez des immeubles qui sont candidats pour en avoir devant chez eux, vous me le dites parce que c'est souvent un problème. Donc je suis très preneur de lieux où l'affichage libre ne pose pas de problème aux riverains, parce que vous comprenez qu'avoir devant son immeuble ou devant son trottoir un grand panneau d'affichage, c'est souvent un peu difficile. Mais s'il y a des suggestions là-dessus, c'est le cadre de ce débat, je serais ravi de les intégrer.

Sur l'immeuble KOSMO, il n'y a pas de point particulier. Il y a simplement une espèce d'unité de construction, de fabrication. Et donc cette convention, vous l'avez compris, elle permet à KOSMO, plutôt que de faire dans son empreinte privée quelque chose qui diffère de ce qu'on fait et qui serait moins esthétique, il fait la même chose, et c'est Colas qui va réaliser pour nous, pour eux et ce sera bien entendu totalement payé par l'entreprise. C'est pour ça qu'il y a une convention. Voilà.

Sur la piscine, bon, je ne vois pas trop le rapport avec Kandinsky. La piscine, elle est remise à disposition des pompiers. Après, les lycées... Vous voyez, la discussion que j'ai souvent avec les lycées, c'est simplement que nous, il n'y a pas de problème. On demande à la Région, aux lycées de financer. La Ville finance les infrastructures sportives pour les écoles primaires, le Département pour les collèges et la Région pour les lycées. Alors, il se trouve que certains lycées disent : « on a tout dépensé, on voudrait que la Ville offre les lignes de nage ou tel stade ». On dit : « écoutez, voilà, nous, demandez à la Région. C'est à elle de vous financer sur les infrastructures sportives dont vous avez besoin. La Ville n'est pas "open bar" pour tous les établissements scolaires, ceux qui relèvent du Département ou ceux qui relèvent de la Région ».

Sur l'EMAD, moi, je veux bien entendre toutes les critiques, mais c'est quand même une structure qui permet à la Ville d'avoir une offre avec un parcours dit libre et un parcours plus exigeant, dit conservatoire, dans des conditions financières pour la Ville extrêmement favorables. Je tiens à votre disposition un tableau comparatif de ce que coûtent les écoles de musique dans les villes des Hauts-de-Seine, et ça, je peux vous dire que beaucoup de mes collègues sont encastrés avec des frais de structure de plusieurs millions d'euros sur des écoles de musique avec des objectifs assez comparables aux nôtres. Nous, l'objectivation de l'EMAD n'est pas très compliquée, dans la mesure où il y a plutôt trop de monde et des refus, que pas assez de monde. Donc l'objectif est atteint, est très largement atteint. Des moyens sont donnés pour trouver un point d'équilibre favorable. Et, Madame BRANNENS, encore une fois, l'aide aux familles pour des activités culturelles ou sportives est vraiment considérée au niveau du CCAS, et c'est bien plus pertinent, de mon sens, et efficace de le faire au niveau du CCAS que de le faire au niveau des structures qui, de toute façon, appliqueraient à ce moment-là leurs propres critères, même si les coefficients pourraient être appliqués, mais ça viendrait interférer dans la gestion et les équilibres très précaires pour beaucoup de structures associatives. Je préfère que ce soit les personnes qui soient considérées par nos équipes au CCAS que des structures à qui on reporte une prise en charge des tickets modérateurs.

Enfin, dernier point, sur le régime indemnitaire : je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de négociation. Il y a eu plusieurs périodes de négociation et il y a d'abord eu des vraies avancées. Je rappelle juste quand même – je l'avais dit à l'époque, c'est ce qui avait amené la plupart à voter ce régime indemnitaire – que la Ville avait augmenté de 30 % l'enveloppe du régime indemnitaire, ce que d'ailleurs le Tribunal a reconnu puisqu'il n'a pas mis en cause le régime indemnitaire. Il a demandé des précisions sur la catégorisation des différentes enveloppes qui doivent être catégorisées par type d'agent et par fonction. Mais, voilà, la Ville a amélioré le régime indemnitaire de 30 %. Le Tribunal a demandé des précisions. Ils ont été apportés, d'où la réouverture du dossier. Mais c'est encore une fois pas la remise en cause du régime indemnitaire sur lequel le Tribunal a tranché. Et l'exercice était assez délicat parce que s'il remettait le régime indemnitaire en cause, il annulait tout ce qui avait été versé au titre de l'enveloppe qui avait été améliorée de 30 %, ce qui a été relevé et donc le réglage qui a été fait et qu'on a réouvert... Moi, j'ai demandé au Directeur Général de rouvrir la négociation pour aller au-delà de ce qu'avait demandé le Tribunal, ce qui fait qu'a été négociée une franchise sur 5 jours supplémentaires, donc une franchise de carence quelque part. Et cette franchise de carence elle est aussi une vraie amélioration dans la construction de ce régime indemnitaire, dont je constate qu'il a été effectivement voté ce matin et dont je vous demande de prendre acte dans notre Conseil municipal. Voilà.

Donc on a enregistré, je crois, les votes négatifs des uns et des autres au travers des remarques qui ont été faites. Madame HUBAUD est-ce que c'est clair ou est-ce qu'il y a des délibérations que vous pensez qu'il faut faire voter ? Non, c'est bon ? OK. Tout a été enregistré. On passe aux questions diverses. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Excusez-moi, j'en ai oublié une. C'est le 45, concernant les conditions relatives au stationnement résidents. J'avais deux questions, mais pour lesquelles, pour l'instant, on n'a pas eu la réponse. C'était de savoir comment allaient être choisis les 50 qui pourront avoir un macaron pour faire recharger leurs voitures dans les bornes électriques. C'est ma première question. Et puis la deuxième, les tickets « invité » : évidemment, je me réjouis que vous changiez un peu le braquet du racket, quand même, qui avait été organisé dans certaines zones, qui soient les zones orange. Néanmoins, 10 tickets par an pour des gens qui reçoivent leur famille toutes les semaines, il y a plus de samedis ou de dimanches que 10 par an. Donc je trouve qu'on serait plus heureux à essayer de faire en sorte d'améliorer, pour qu'il n'y ait pas des tas de difficultés pour ceux en tout cas qui reçoivent leurs familles. Et puis la dernière chose, c'est que j'ai vu qu'il n'y avait pas de renouvellement pour les droits qui soient renouvelés automatiquement. Je voulais juste m'assurer qu'il y ait bien une information qui soit donnée. Je vous avoue que, du coup, je me suis précipitée pour vérifier combien de temps ma voiture était enregistrée. Et donc s'il y avait bien un courrier pour informer quelle est la date d'échéance. C'est vrai que, 2 ans après, je ne sais pas qui s'en apercevra. C'est marqué, ce n'est pas renouvelé automatiquement justement. « Aucun droit dématérialisé n'est renouvelé automatiquement ». Peut-être qu'il faut comprendre l'inverse, je ne sais pas.

M. LE MAIRE.- Sur le courrier, on me dit qu'il y a un courrier... Il y a un courrier. Pas de panique.

Sur les inscrits sur la voiture électrique, c'est les premiers inscrits, sachant que ce dispositif, vous l'avez compris, il est provisoire. On travaille au niveau des différentes intercommunalités sur des dispositifs plus ambitieux. Là, il s'agit simplement de trouver un usage pour ces stations Autolib', maintenant qu'on a la possibilité de le faire. Je note, puisqu'on en parlait avec les autres maires l'autre jour, que beaucoup les ont tout simplement mis en place de stationnement parce qu'ils n'ont pas encore réussi à activer un système de chargement électrique. Et donc nous on a trouvé un prestataire qui le fait assez simplement et avec cette solution de forfait aux premiers usagers, ce qui permet d'avoir un usage de ces branchements. Mais il est clair que ce n'est pas une solution d'avenir. Il faudra aller au-delà sur les propositions de branchement de voitures électriques.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ce sera ouvert quand, l'inscription, pour ceux qui...

M. LE MAIRE.- C'est opérationnel quand, le branchement ? À la rentrée de septembre.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc les inscriptions se feront en septembre ?

M. LE MAIRE.- Oui, absolument, dès que ce sera opérationnel.

Sur les macarons « invité », s'il faut bouger, on bougera. Moi, j'ai reçu pas mal de personnes et j'en ai vu pas mal dans ma réunion de quartier. C'est en discutant avec les gens dans les réunions de quartier qu'on a mis au point cette jauge. Après, s'il y en a un peu plus chez certains... Personne ne m'a pas demandé tous les samedis et tous les dimanches pour autant. Je rappelle que, le dimanche, la zone orange bénéficie de ce dispositif, mais les trois quart de la ville est en zone verte, qui est gratuite le dimanche. Voilà. C'est aussi un dispositif qui est atteignable. Et encore une fois, c'est dans une discussion avec plusieurs dizaines de riverains du quartier que ce chiffre a été évoqué. Voilà.

Questions diverses

(Mme SFEDJ quitte la séance.)

M. LE MAIRE.- Monsieur KELLER, à vous d'ouvrir sur les questions diverses.

M. KELLER.- Alors, première question. Monsieur le Maire, nous vous avons interpellé lors d'un précédent Conseil municipal sur la dangerosité des trottinettes électriques sur la voie publique. La prolifération de ces trottinettes électriques en location libre-service entraîne des risques accrus d'accidents à Neuilly, tout comme dans les autres communes. Ainsi, notre groupe municipal Unis pour Neuilly vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir encadrer juridiquement l'utilisation de ces engins sur la voie publique de notre ville de Neuilly, car ils sont devenus trop dangereux pour que nous ne fassions rien. D'autres communes, comme par exemple la Ville de Paris, l'ont déjà fait. Nous pensons que cela devient nécessaire. Nous souhaiterions avoir ce soir votre position sur ce sujet, d'autant plus que nous avons eu la confirmation que les utilisateurs ne sont pas assurés par les opérateurs. Ils doivent en effet souscrire une assurance spécifique, ce qui n'est jamais le cas.

M. LE MAIRE.- Éric SCHINDLER pour la réponse.

M. SCHINDLER.- Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, Neuilly est très impactée par les opérateurs de *free floating* ou trottinettes, comme à Paris. Ce que je peux vous dire en préambule aussi, avant de rentrer sur le fond, c'est que tous les opérateurs qui nous ont sollicités pour qu'on les reçoive, nous les avons reçus. Nous n'avons pas donné de blanc-seing. Nous avons passé un message plutôt de fermeture. Il faut reconnaître que les opérateurs jouent un double jeu puisque, en fait, j'ai encore vérifié sur leur application, effectivement, le territoire de Neuilly est en rouge sur leur application mais néanmoins vous pouvez prendre les trottinettes qui sont sur le territoire de Neuilly. Donc il y a un double jeu. Donc ça, c'est malheureusement la situation que nous constatons.

Maintenant, effectivement, le Maire a réagi sur deux sujets : sur la circulation sur les trottoirs et sur le stationnement, puisqu'il faut bien distinguer les deux sujets. Sur la circulation sur les trottoirs, un arrêté municipal a été pris par le Maire, limitant la vitesse au pas d'un humain. Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'il y avait un flou juridique, puisqu'en fait la loi LOM n'était pas encore votée. La loi LOM vient d'être votée au Parlement, et donc un décret va sortir en septembre. Et à partir de ce décret, nous allons pouvoir verbaliser la circulation sur les trottoirs, avec un montant de 135 euros pour les trottinettes électriques qui circulent sur les trottoirs. Ensuite, le deuxième point, c'est le stationnement gênant puisque, effectivement, ça peut être des trottinettes, ça peut être aussi des scooters d'ailleurs, des opérateurs de *free floating* de scooters. Les services ont été mobilisés. La consigne a été passée très clairement. Et donc dès qu'il y a des îlots d'engins en *free floating* qui bloquent la circulation des piétons, les services contactent l'opérateur en question et leur demandent effectivement de venir au plus vite dans la journée redispacher ou en tout cas les retirer du trottoir.

M. LE MAIRE.- Monsieur KELLER, une question sur les cambriolages.

M. KELLER.- Oui, nous avons malheureusement encore une fois constaté une augmentation des cambriolages à Neuilly ces derniers mois. Cela préoccupe de nombreux Neuilléens qui nous ont sollicités, car ils savent que nous sommes très vigilants sur ce sujet depuis notre arrivée au Conseil municipal en 2014. Nous avons bien noté que vous avez organisé des réunions publiques de prévention avec la police et que vous avez fait un communiqué à la population le 17 avril pour appeler les Neuilléens à la vigilance. Nous trouvons que ces actions sont utiles. Pouvez-vous, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, nous donner ce soir quelques chiffres sur l'évolution de ces cambriolages depuis le début de l'année et, si vous en avez la connaissance, sur l'évolution de la provenance de ces bandes de cambrioleurs ?

M. LE MAIRE.- Alors, les cambriolages, c'est effectivement un élément qui nous préoccupe. C'est d'ailleurs un élément qui dépasse Neuilly puisque, vous l'avez vu dans la presse, c'est tout l'ouest parisien qui est touché. On n'a pas des chiffres encore depuis le début de l'année, mais on voit bien que les chiffres sont interpellants. Il y a des chiffres qui sont parus, des tendances qui sont parues dans *Le Figaro* aujourd'hui, qui a fait un comparatif, voilà, mais qui ne sont pas des chiffres de cette année. Je pense qu'on aura des chiffres de cette année au prochain CLSPD. Voilà.

Pour autant, sur le dispositif, il y a à la fois des dispositifs d'information. Donc certaines réunions ont été faites ici. On a circularisé à la population. Le Major THION, qui est embauché par la Ville, multiplie les réunions dans les conseils syndicaux, et donc il y a beaucoup de demandes aujourd'hui de conseils syndicaux pour être conseillés sur la sécurisation de leurs immeubles. Ensuite, vous le savez, on a amélioré aussi le dispositif brigade de nuit, nouvelles caméras de

vidéosurveillance, protocole aussi opérationnel avec la police nationale suite au dernier CLSPD où le procureur, le directeur de la sécurité publique, le commissariat et le préfet étaient présents dans cette même salle pour travailler avec nous sur des objectifs de collaboration, notamment sur des opérations systématiques de contrôle d'identité, qui permettent de prévenir et d'identifier en amont des individus qui pourraient être présents sur la commune pour des cambriolages. Voilà.

Les opérations qui peuvent être montées le sont. On ne résout malheureusement pas tout avec ces opérations, d'autant plus que la police nous le dit, on a affaire à des nouveaux types d'acteurs qui sont souvent des mineurs, qui sont des acteurs qui cherchent surtout du liquide, donc agissent très vite et de façon plus difficile pour la police à interpellier que des cambrioleurs un peu à l'ancienne avec des véhicules et plus de matériel. Voilà.

On est mobilisé, on est soucieux de donner l'information aux Neuilléens sur la réalité du risque, de telle manière à ce que répétait le commissaire dans les réunions qui ont été faites ici... Il dit : « il y a quand même beaucoup aussi d'imprudences ». Notamment, il évoquait les livreurs, puisque beaucoup de gens se font livrer, de plus en plus. Les livreurs à qui on donne le code d'accès de l'immeuble, les interphones, on va chercher l'argent quand il est au pied de la porte et le livreur voit tout ce qu'il y a dans l'appartement. J'étais ce matin avec un des responsables de la DOPC de la direction Grand Paris, celui qui s'occupe notamment des infractions routières et il me disait à Neuilly en particulier : « on a énormément d'interpellations de faux VTC, de faux chauffeurs, de gens qui conduisent des VTC non déclarés, qui sont des clients récurrents ou réguliers de certains de vos administrés, qui ne se rendent pas compte que, quand ils vont à l'aéroport et qu'ils ont un individu qui n'est pas agréé sur un VTC et à qui ils racontent les vacances qu'ils vont passer et qu'ils vont être absents un mois, il donne une information qui est stratégique ». Donc ces informations sont vraiment importantes parce que, souvent, ce sont aussi des imprudences ou des baies vitrées qui restent ouvertes toute la journée, qui pourraient être de nature non pas bien entendu à neutraliser ces problèmes de cambriolage mais à fortement les diminuer. Donc on reste mobilisé.

Madame SAUVAN sur un autre registre.

Mme SAUVAN.- Merci, Monsieur le Maire. Nous avons constaté d'importants problèmes d'éclairage – je suis la fée lumière – le soir, évidemment, le long de l'avenue Charles de Gaulle, depuis le démarrage du chantier les « Allées de Neuilly ». Je me suis personnellement retrouvée dans le noir, alors que les travaux provoquaient une dangerosité pour la circulation des piétons sur les trottoirs. Nous vous demandons donc de bien vouloir intervenir pour que les Neuilléens puissent retrouver de l'éclairage le soir et évitent de risquer de tomber et de se blesser. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Donc quand j'ai vu votre question, j'ai demandé, puisque tous les incidents d'éclairage sont visibles et on en garde la trace... Alors il y a eu un seul incident de chantier avec la coupure involontaire d'un câble, qui a généré effectivement une panne. Mais il y a eu à ce jour un seul incident et on a contrôlé récemment les points lumineux sur l'avenue Charles de Gaulle. Il y en a simplement 2 aujourd'hui qui sont au noir. Donc on va rester vigilant, et bien entendu on est conscient des problèmes de sécurité que peut poser une panne électrique de l'éclairage public, avenue Charles de Gaulle ou ailleurs, d'ailleurs, et d'intervenir le plus vite possible. Mais, voilà, ce n'est pas un problème récurrent, même si la situation de travaux rend effectivement le sujet un peu sensible.

Vous aviez une autre question.

Mme SAUVAN.- J'ai dû téléphoner à la police municipale parce que, le soir des élections, je suis rentrée dans le noir pour traverser l'avenue Charles de Gaulle. Alors c'est l'État qui doit assurer l'éclairage des grands pylônes. Souvent, la Ville s'est substituée à l'État pour remettre des lampes. Là, premièrement, c'est devant Cyrillus, pour revenir vers M6. Il n'y avait aucun éclairage sur l'avenue et aucun éclairage le long du chantier qu'on doit emprunter, le passage piéton décalé. Là, j'étais dans le noir.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison mais c'est le jour de la panne qu'on m'a signalée. Ce n'est pas une autre occurrence. C'est bien cette panne qui correspondait au soir des élections.

Mme SAUVAN.- La police municipale a fait le nécessaire. D'ailleurs, je les ai remerciés. Ils ont mis des petites loupiottes le long du passage des piétons. Mais à d'autres endroits, il n'y a aucune lumière.

M. LE MAIRE.- De toute façon, vous voyez, quand il y a une panne électrique, il y a une panne électrique. Malheureusement, on ne peut pas non plus mettre des policiers avec des lampes de poche partout.

Mme SAUVAN.- Moi j'ai une lampe de poche.

M. LE MAIRE.- Vous aviez une autre question, Madame SAUVAN, sur un sujet encore différent.

Mme SAUVAN.- Alors, j'avais une autre question. Nous avons été sollicités par les habitants de l'immeuble situé 215, boulevard Bineau, car la boulangerie située au rez-de-chaussée occasionne d'importantes nuisances sonores. Ces habitants vous ont officiellement saisis de ce problème. La mairie a fait constater ces nuisances et un niveau sonore de plus de 68 décibels a été relevé. La mairie a alors demandé à la boulangerie de cesser ces troubles et de se mettre en conformité. Les habitants excédés nous ont confirmé récemment que rien n'a été fait par le boulanger. Pouvez-vous, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, nous assurer ce soir et nous indiquer que la mairie n'abandonne pas ces habitants qui vivent une situation insupportable ? Merci.

M. LE MAIRE.- Bon, alors, il y a effectivement un contentieux entre le boulanger et les riverains sur deux points : du bruit lié à son matériel de fabrication, donc on me dit qu'il y a eu une intervention de la Ville, qu'il y a eu une étude acoustique qui a été faite, qu'il y a des travaux d'isolation acoustique qui ont été faits. Voilà. Il semble qu'il y a encore du bruit, donc le boulanger s'est engagé le 19 juin à se mettre à nouveau en conformité et de faire venir lui un acousticien. Donc voilà. Donc si on constate par un relevé qu'il existe encore du bruit, on fera un procès-verbal bien entendu pour que la tranquillité des riverains soit respectée et un rappel à la réglementation a été effectué en ce qui concerne les livraisons. Donc voilà, on va continuer à suivre cette affaire mais, comme vous l'avez remarqué, nos services le suivent et on continuera à être vigilant, même si le boulanger a quand même fait des travaux qui apparemment ne donnent pas satisfaction. Mais je constate quand même qu'il avance sur le dossier et on continuera à suivre. Mais voilà, je ne suis pas Julien COURBET à faire l'interface entre les riverains. La Ville est dans son rôle de rappel à la réglementation et de mesure acoustique et d'injonction sur des travaux, si on dépasse un certain nombre de décibels.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, si vous me permettez, je voulais juste réagir sur la question diverse de Monsieur KELLER relative aux trottinettes. Si je comprends bien, les trottinettes doivent rouler sur la chaussée, les trottinettes électriques. Je voudrais juste rappeler qu'il y a eu un mort récemment à Paris.

M. LE MAIRE.- OK. Madame BRANNENS, votre question.

Mme BRANNENS.- Donc ma question diverse. J'avais un autre préalable. J'ai demandé, quand j'ai envoyé ma question diverse, j'ai demandé par écrit, parce que ce n'est pas précisé dans le règlement intérieur, quelle était la procédure pour émettre un vœu qui soit voté par le Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- La réponse a dû vous être faite, puisque...

Mme BRANNENS.- Non, pas encore.

M. LE MAIRE.- La réponse, c'est que pour mettre à l'ordre du jour un vœu pour le Conseil municipal, il faut l'envoyer avant la rédaction de l'ordre du jour du Conseil municipal, dans un délai qui est de 15 jours avant, au moment où est constitué l'ordre du jour du Conseil municipal.

Mme BRANNENS.- OK, merci.

Alors ma question est autre. À Neuilly comme à Paris, des familles s'en vont et des classes ferment. On l'a vu dans le compte administratif. Il y a eu une baisse de 267 élèves dans le public, même s'il y a eu une petite hausse dans le privé. C'est 56 élèves, donc ça ne compense pas. Dans bien des cas, cet éloignement est dû à la flambée des prix de l'immobilier. Le problème pour Neuilly est de pouvoir maintenir l'accès au logement des familles et des ménages des classes moyennes. Et comme on a peu de logements sociaux, la seule solution qu'il reste, c'est d'agir sur le privé. Et les logements sociaux, puisqu'on a peu de possibilités d'en construire ou d'en acheter, c'est effectivement d'agir sur le privé. La loi ELAN du 23 novembre 2018 permet l'expérimentation en zone tendue de l'encadrement des loyers pendant une durée de 5 ans. Cette expérimentation se fait sur demande de la ville. L'encadrement des loyers participe ainsi au maintien des familles et des ménages de la classe moyenne, tout en étant un outil supplémentaire favorisant la mixité sociale, qui donc peut être nettement améliorée à Neuilly. Ne sont concernées par cette expérimentation que les villes jugées en zone tendue, laquelle zone est caractérisée par des perspectives limitées de construction et un écart flagrant entre les loyers du parc privé et ceux du parc social. Personne ne contestera le fait que Neuilly correspond tout à fait à ces critères. Donc le groupe Neuilly Solidarité Écologie demande que la Ville de Neuilly fasse la demande à l'État de la mise en place d'un dispositif expérimental d'encadrement des loyers.

M. LE MAIRE.- Ecoutez, moi je trouve très bien qu'il y ait des candidats pour expérimenter. On regardera l'expérimentation. Moi ce que je constate, c'est que la baisse de l'investissement immobilier en Île-de-France est catastrophique, soulignée par tous les acteurs spécialistes de l'immobilier, qui disent par ailleurs que cette mesure, elle dissuade tous les investisseurs. Donc, à mon avis, elle est contre-productive. Mais laissons ceux qui l'expérimentent le soin de le faire. Et promis, on s'intéressera aux résultats de cette expérimentation, même si à Neuilly, c'est beaucoup de propriétaires occupants. Donc le sujet n'est pas forcément avéré.

Mme BRANNENS.- A Paris, elle a été faite l'expérience.

M. LE MAIRE.- Je vous laisse le soin de proposer aux Neuilléens et on verra quel intérêt ça suscite aussi auprès de la population.

Mme BRANNENS.- A Paris, elle a eu un effet sur les loyers. Elle a été faite et elle vient de reprendre.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEPIDI, vous avez une question sur les engins électriques. J'imagine que la réponse qui a été apportée par Monsieur SCHINDLER...

M. LEPIDI.- ...me satisfait très bien et donc je ne vais pas la reposer. Mais est-ce que vous m'autorisez à reprendre les questions de Monsieur DODEMAN, dont j'ai le pouvoir ?

M. LE MAIRE.- On va prendre déjà dans l'ordre des questions arrivées et on verra en fonction du temps.

M. LEPIDI.- C'est moi qui vous le demande. J'ai aussi le droit à la parole.

M. LE MAIRE.- Je vous dis « ben, il y a d'autres questions avant ». On terminera par celle-là si on a du temps. Est-ce que, sur les véhicules électriques, vous voulez rajouter quelque chose à la question ?

M. LEPIDI.- Non.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Moi, je veux bien rajouter quelque chose sur les véhicules électriques. Je voudrais que, avant qu'on sanctionne, on trouve aussi des moyens pour que les uns et les autres puissent, parce que vous avez parlé de scooter, puissent ranger correctement les scooters. On a quand même une forte tendance en France à systématiquement

verbaliser. À Paris, ça devient complètement fou, parce qu'il n'y a pas de place pour pouvoir bien se garer. Donc je crois qu'il faut à la fois mettre des places pour que les uns et les autres puissent se garer, et peut-être aussi pour les trottinettes, et puis ensuite verbaliser. Mais on fait toujours l'inverse et ce n'est quand même pas tout à fait me semble-t-il la bonne chose. En ce qui concerne juste...

M. LE MAIRE.- Vos questions.

Mme MAURIN FOURNIER.- L'histoire sonore, tout à l'heure, je voulais juste – petite parenthèse – dire que les 68 décibels, c'est moins que l'avenue Charles de Gaulle nuit et jour. Nuit et jour.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER...

Mme MAURIN FOURNIER.- 70.

M. LE MAIRE.- ...vous êtes très attachée au règlement. Vos questions s'il vous plaît.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, non. C'est important pour comparer, vous savez. J'ai une question...

M. LE MAIRE.- Vous avez peur de ne pas être entendue.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'ai une question. Si, si je suis entendue.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas en disant 1 000 fois la même chose qu'on est entendu. Vous l'avez dit une fois, très bien. Ne répétez pas tout le temps.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, non, c'est intéressant de voir qu'une nuisance reconnue par la Ville ne l'est pas sur une avenue. C'est quand même intéressant de voir effectivement cet élément.

M. LE MAIRE.- D'accord. Allez, posez votre question, puisqu'on est aux questions diverses.

Mme MAURIN FOURNIER.- Alors, question diverse. Monsieur le Maire, vous communiquez très fortement en tant que premier élu de notre Ville sur vos multiples voyages, en France et à l'étranger (Bénin, États-Unis, Chine, etc.). On le voit dans les brochures, sur les sites, dans vos interviews. Il ne s'agit donc pas de voyage privé, en famille ou autre. Et donc je vous demande, dans le cadre de la transparence indispensable que doit présenter tout élu, quels organismes ou entreprises aujourd'hui rémunèrent vos frais, payent vos frais, voyages et séjours ?

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER, je vous ai déjà répondu. Ce n'est pas le maire qui voyage, vous voyez. Moi, je ne vous demande pas qui paye vos vacances.

Mme MAURIN FOURNIER.- Parce que vous êtes en vacances quand vous êtes ...

M. LE MAIRE.- Je ne vous demande pas, c'est vos voyages privés. Ce sont des voyages qui sont faits dans un autre cadre que la mairie, qui ne sont pas financés par de l'argent public. Vous avez eu déjà la réponse.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça peut être de l'argent privé. C'est encore pire, parce qu'il faut quand même qu'on sache...

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER, quand vous voyagez, c'est avec votre argent privé. C'est avec votre argent privé, Madame MAURIN FOURNIER. Je ne vous demande pas de compte.

Mme MAURIN FOURNIER.- Imaginons, Monsieur le Maire, que ce soit Vinci qui rémunère vos frais, on doit le savoir. Voilà.

M. LE MAIRE.- Non, non, je peux vous dire que 1) il n'y a pas de conflits d'intérêts, 2) ce n'est pas de l'argent public. Voilà.

D'autres questions ? Essayez d'y mettre un peu plus de pertinence, parce que vous répétez 1 000 fois la même chose et ça ne vous amène pas grand-chose, ni à nous.

Mme MAURIN FOURNIER.- On va faire la demande différemment.

M. LE MAIRE.- Les « Allées de Neuilly » : ça faisait longtemps. Allez-y.

Mme MAURIN FOURNIER.- En ce qui concerne les « Allées de Neuilly », une étude publiée le 15 avril par l'INSEE indique que l'Île-de-France va gagner entre 450 000 et 660 000 actifs d'ici 2035. C'est une étude que je vous invite à lire, qui est intéressante et qui alerte sur la nécessité d'absorber les trajets domicile-travail. Selon nos habitudes actuelles, ce sont donc 200 000 à 300 000 nouveaux automobilistes. Admettons qu'une amélioration des transports en commun, qui est en cours, et un changement des habitudes se pratiquent, ce seront quand même 30 000 à 130 000 nouvelles personnes qui prendront leurs voitures. Ça c'est pour les actifs. Par ailleurs, Île-de-France Mobilités souligne de son côté une augmentation des seniors, petite couronne et Paris, de plus de 7 %, donc un certain nombre ne pourront évidemment ni utiliser trottinette, ni vélo, ni ce genre de mobilité douce.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER, ce n'est pas votre question. Je crois que, voilà, vous êtes sur un autre terrain.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pourrions-nous donc... Il faut bien que je donne le contexte.

M. LE MAIRE.- Non, non, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Sinon, après, vous me dites que je radote.

M. LE MAIRE.- Je vais répondre à la question que vous avez posée, non non, parce que, vous voyez...

Mme MAURIN FOURNIER.- Pourrions-vous avoir une présentation... C'est celle-là ma question...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas réglo ce que vous faites. C'est pas réglo Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est tout à fait réglo. Il faut que je donne le contexte et pourquoi je vous pose la question Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Il y a une procédure, Madame MAURIN FOURNIER, de questions diverses, qu'on doit déposer 24 heures avant. Vous l'avez fait.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je l'ai déposée.

M. LE MAIRE.- Vous avez déposé une question. Et là vous allez sur une autre question qui n'a rien à voir. Alors, je vais lire votre question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, pas du tout. Ce n'est pas une question. Pourrions-nous avoir une présentation...

M. LE MAIRE.- Je vais lire votre question, Madame MAURIN FOURNIER. C'est « les "Allées de Neuilly" : pourrions-nous avoir une présentation compréhensible des études de trafic et savoir si la convention avec l'État est actuellement signée ? » Donc ça n'a rien à voir avec ce que vous êtes en train de nous raconter. Donc je vais répondre à votre question. Non, non, non, non, non, non, non...

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

20 juin 2019

Mme MAURIN FOURNIER.- La question des études de trafic est très importante à l'aune des études...

M. LE MAIRE.- N'essayez pas d'en rajouter. Essayez simplement d'être réglo. Voilà donc je ne répondrai pas à des questions qui n'a rien à voir avec ce que vous avez déposé.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ha, on me coupe le micro.

M. LE MAIRE.- Ne dites pas que vous êtes attachée à une certaine orthodoxie, à un certain règlement et trichez par rapport à ça en permanence. Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est un grand mot, « tricher ».

M. LE MAIRE.- Donc votre question 1) est-ce qu'une présentation compréhensible du trafic pourra avoir lieu ? Oui, on le fera à la prochaine commission Espaces Publics à la rentrée. 2) est-ce que l'État a signé ce dont quoi il s'était engagé ? Oui, ça a été signé par le préfet CADOT récemment. Voilà les réponses à vos questions. Chers collègues, je vous remercie.

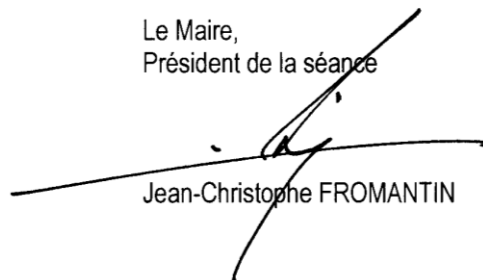
M. le Maire clôt la séance à 21 heures 48.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN